



JOURNAL OFFICIEL

District Seine & Marne

SOMMAIRE

- PV Comité Directeur du 29.01.2026
- Relevé de décision du bureau du Comité Directeur du 10.02.2026
- Info PV Commission de Discipline du 25.02.2026
- PV Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du 25.02.2026
- PV Commission des Statuts et Règlements du 24.02.2026
- PV Commission d'Organisation des Compétitions du 23.02.2026
- PV Commission restreinte d'Organisation des Compétitions du 26.02.2026
- Calendrier formations techniques 2025/2026

CHALLENGE FUTSAL U9G

FERTE SOUS JOUARRE
01/03/2026
FERTE SOUS JOUARRE 1
FERTE SOUS JOUARRE 2
TRILPORT
BREUILLOISE
VAIRES
MEAUX
VILLEPARISIS
CHELLES
JOUARRE
CRECY FC
NOISIEL FUTSAL
AFPO



FOOT EN MARCHANT

Le District organise la phase départementale de **Foot en Marchant** qui se déroulera le

Mercredi 25 mars 2026
à 19h00 - District site de MONTRY

Inscriptions avant le 18 mars 2026 via le lien disponible dans l'article sur le site internet

FELICITATIONS A MICKAEL MAETZ

Le District adresse ses plus sincères félicitations à **Mickael MAETZ**, membre de la commission des délégués du **District 77**, pour sa nomination au sein de la **Ligue de Football Professionnel**.

Cette distinction vient saluer son engagement, son sérieux et la qualité de son travail au service du football. C'est également une excellente nouvelle pour l'ensemble de la corporation des délégués, qui voit l'un de ses représentants accéder à ce niveau d'exigence et de responsabilité.



SITE DE LE MEE

Nous vous informons que le site du Mée-sur-Seine dispose désormais d'un nouveau numéro de téléphone :

01 83 86 94 82

VOIR LE JEU AUTREMENT

VENDREDI 27 FÉVRIER 19H30

Thématique proposée par la commission technique et animé par **KALED Mahajoub** et des professionnels de l'activité.

PLACE LIMITEE - INSCRIPTION OUVERTE À TOUTES ET TOUS !

L'ANALYSE VIDEO AU COEUR DU FOOTBALL MODERNE

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

⚠ Nous vous rappelons que les SMS ne sont pas pris en compte : en cas de besoin, il est impératif de contacter la permanence exclusivement par téléphone.

**RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures
- le dimanche de 9 heures à 18 heures**

Permanence du weekend des 28 février et 01 mars 2026



Mme Christiane CAU
06.43.70.72.10

Agenda du District

LE MEE

COMMISSION

Mercredi 04 mars 2026
Commission de Discipline

-
16H00

VISIOCONFERENCE

COMMISSION

Mardi 03 mars 2026
Comité d'Appel Chargé des Affaires
Courantes

-
18H30

FDVA

FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE ASSOCIATIVE

CAMPAGNE DE SUBVENTION 2026

21 JANV. 2026

→ 11 MARS 2026

Volet Fonctionnement et projets innovants



Déposez votre demande en ligne via
Le Compte Asso

(<https://lecompteasso.associations.gouv.fr>)
en renseignant le **code 623** pour
le département de **Seine-et-Marne**.

- Le FDVA vise à soutenir le développement de la **vie associative**,
- Avant tout dépôt, consultez la note d'orientation départementale 2026 & la notice associée sur :
www.ac-paris.fr/fdva-2-fonctionnement-global-et-projet-innovant-133755
- Webinaires d'information les 17 et 24 février 2026

IMPORTANT Lisez attentivement la note d'orientation 2026
avant tout dépôt de demande !

Les demandes doivent être déposées **exclusivement en ligne** sur
Le Compte Asso* avant le **11 mars 2026 à 12h00**.

** Le Compte Asso est le téléservice dédié aux associations*

Pour toute question : permanence téléphonique les mercredis –

ce.sdjes77.vieasso@ac-creteil.fr | **06 46 39 14 70**



PHASE DÉPARTEMENTALE



FOOT **EN** **MARCHANT**



MERCREDI 25 MARS 2026 • 19H00 • MONTRY



ÉQUIPES : 8 JOUEURS / 2 ACCOMPAGNANTS



50 ans et + (HOMMES) • 40 ans et + (FEMMES)

LICENCES : LIBRE • LOISIR • ENTREPRISE • FUTSAL • FUTNET



INSCRIPTIONS AVANT LE 18 MARS !

INSCRIVEZ-VOUS!



DISTRICT DE SEINE & MARNE DE FOOTBALL

Bureau du Comité Directeur

Relevé de décisions

Réunion du 10/02/2026 - 18h00 en Visioconférence

Présidence : Philippe COLLOT

Présents : Jean-François DIDIER – Monique MACHO - Jean-Paul PEYRIN - Jean-Marie RENAUD -
Ludovic VANTYGHEM – Gérard VIVES.

Excusé : Cédric GUILLOSO.

Assiste : Nicolas MAKSYMIUK.

1. Retour sur la soirée de remise des Labels et des dotations aux clubs

Philippe COLLOT revient sur cette soirée et remercie les clubs présents ou excusés ainsi que le CABP pour sa fidélité, la qualité de l'accueil et de l'organisation. Puis, il présente l'analyse de la soirée aux membres du Bureau :

- 159 clubs ont été invités
- 83 clubs ont répondu à l'invitation
- 16 clubs se sont excusés
- 7 clubs ont confirmé leur participation et n'ont pas été présents, sans avis préalable ou a posteriori

Les clubs absents excusés sont invités à contacter le District pour fixer une date de retrait des dotations.

2. Plan d'Engagement FFF

Philippe COLLOT précise que les demandes d'accompagnement prévues dans la Plan d'Engagement doivent suivre le circuit suivant :

- Dispositif à activer via PortailClub
- Le club remonte la fiche projet au district

- Le District émet un avis et fait suivre à la Ligue
- La ligue examine les demandes et procède aux arbitrages nécessaires.

Olivier BIRON est le Référent Régional de l'Engagement.

3. Affaires Financières

[Partenariat MOVE N SEE](#)

Suite aux échanges effectués lors de la dernière réunion du Comité Directeur du 29/01, le Bureau examine la nouvelle proposition reçue de la société au bénéfice des clubs. Décision est prise de s'appuyer sur ce document pour sonder l'éventuel intérêt des clubs. Dès les retours connus, la signature d'un partenariat sera, ou pas, conclu.

[Partenariat PO-SPORT](#)

Suite à la décision du Comité Directeur de conclure un accord avec cette société visant à confier la recherche de nouveaux partenaires pour le district, Philippe COLLOT informe les membres du Bureau qu'il a souhaité faire apporter deux modifications à la convention présentée. Celles-ci ont été acceptées par PO-SPORT et le document va donc pouvoir être signé.

[Devis ELINDO \(Sonorisation\)](#)

Philippe COLLOT apporte des précisions sur les caractéristiques techniques du matériel proposé et confirme qu'il s'agit d'un matériel professionnel, contrairement à ce qu'il est possible de trouver sur le marché « grand public ». Après échange entre les participants, le Bureau valide définitivement le devis présenté lors de la dernière réunion du Comité Directeur.

[Appels à Projets District / LPIFF 2025/2026](#)

Le Bureau prend connaissance du message LPIFF du 05/02/2026. Rappel que ce dispositif correspond à une redistribution aux Districts d'une partie du résultat financier excédentaire de la Ligue et que **les actions demandées concernent =**

- * le développement du Football d'Animation ;
- * solidarité Clubs ;
- * la mise en œuvre d'un Label Club Citoyen ;
- * le recrutement et la fidélisation des officiels.

A noter également que le District doit présenter une ou plusieurs actions à l'aide des fiches spécifiques sur au moins 3 axes et que les actions à mener doivent se situer sur la période du **01.01.2026 au 30.06.2026**.

Dans la continuité des échanges menés lors de la dernière réunion du Comité Directeur, le Bureau décide d'établir des demandes pour les actions suivantes :

Solidarité Clubs = Opération "Ballons de match " + clubs participant activement aux opération "District" en insistant sur la redistribution des dotations non retirées.

Recrutement et fidélisation des officiels = Opération "Délégué Ambassadeur" (en rappelant tout le processus de détection - formation - accompagnement des nouveaux délégués) et "Arbitre Ambassadeur" (en rappelant le dispositif de parrainage de la CDA). Dans les 2 cas, les documents élaborés par les commissions seront joints

Développement du Football d'Animation = mise en place de l'action « Jeux du District 77 ».

Un point est fait en séance sur la participation à cette opération fédérale. A ce jour 813 clubs ont commandé 1244 tablettes (12 tablettes par 7 clubs Seine et Marnais à date).

4. Affaires Administratives

[Formations](#)

Le Bureau prend connaissance des rappels transmis par l'IR2F concernant les points, ci-après, et demande au Directeur Administratif de veiller à leur bon respect.

1. Transmission des feuilles d'émargement à l'IR2F
2. Saisie des absences via le logiciel Ypareo
3. Journées complémentaires

Philippe COLLOT précise qu'il n'y a pas eu de dysfonctionnement remonté au District, qu'il convient de le souligner et remercier les équipes concernées par la gestion de cette mission.

[Simplification des textes fédéraux](#)

Philippe COLLOT indique aux membres du Bureau qu'un groupe de travail planche actuellement sur la simplification des textes fédéraux. Le Bureau du Collège auquel il participe a été sollicité afin d'émettre un avis sur les 2 règlements, ci-après.

Article 92 (sur les périodes de mutation)

« Les joueurs peuvent changer de club durant deux périodes distinctes :

- en période normale, du 1er juin au 15 juillet,
- hors période, du 16 juillet au 31 janvier. Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées aux présents règlements et dans les statuts particuliers.

La date prise en compte est celle de l'enregistrement de la licence. Chaque saison, les joueurs amateurs peuvent changer de club au maximum deux fois dans la même pratique. [...] »

Le groupe de travail estime qu'il faut conserver deux périodes de mutation (période normale / hors période). Néanmoins, **la question de modifier la date butoir du 15.07 mérite d'être posée (avancer ou reculer la date et si oui, où mettre le curseur ?).**

Article 66

Les joueurs et les joueuses sont répartis en catégories d'âge, dans les conditions suivantes, pour la saison 2025 / 2026 :

- U6 et U6 F : nés en 2020 ou 2021 dès l'âge de 5 ans ;
- U7 et U7 F : nés en 2019 ;
- U8 et U8 F : nés en 2018 ;
- U9 et U9 F : nés en 2017 ;
- U10 et U10 F : nés en 2016 ;
- U11 et U11 F : nés en 2015 ;
- U12 et U12 F : nés en 2014 ;
- U13 et U13 F : nés en 2013 ;
- U14 et U14 F : nés en 2012 ;
- U15 et U15 F : nés en 2011 ;
- U16 et U16 F : nés en 2010 ;

- U17 et U17 F : nés en 2009 ;
- U18 et U18 F : nés en 2008 ;
- U19 et U19 F : nés en 2007 ;
- - Senior et Senior F : nés entre 1991 et 2006, les joueurs et joueuses nés en 2006 étant de catégorie U20 ou U20 F ;
- Senior-Vétéran : nés avant 1991 (uniquement les joueurs).

Le groupe de travail souhaite avoir l'avis sur le fait de prévoir à l'avenir une nouvelle catégorie d'âge de joueur, à savoir la **catégorie U5 / U5 F**.

Les membres du Bureau échangent sur ces 2 situations. Un nouveau partage sera effectué lors de la prochaine réunion du Comité Directeur.

Formation des Référents Sécurité des clubs

Le 1^{er} module se tiendra le 11/02/2026 et la 2^{ème} est en cours de planification pour la 2^{ème} quinzaine du mois de mars.

5. Affaires sportives

Organisation du tirage des Coupes Départementales du 12/02/2026

Rappel que l'objectif est de médiatiser cet évènement et de le diffuser « en direct » sur les réseaux sociaux. Nicolas MAKSYMIUK présente l'organisation envisagée. Ludovic VANTYGHEM sera présent à cette opération pour participer au tirage au sort.

Expérimentation des caméras embarquées pour les arbitres

Jean-François DIDIER informe le Comité Directeur que le 1^{er} match concerné par le port d'une caméra embarquée par l'arbitre central est planifié au 14/02/2026. Puis, compte-tenu du déroulement globalement positif des rencontres déclarées « sensibles », il propose que la CDPME se donne comme orientation de doter les arbitres de ce dispositif lors des matchs déclarés « sensibles » qui ne font pas l'objet d'un avis à la Cellule de Veille. Bien entendu, la Commission se laissera également la possibilité d'examiner au cas par cas toute autre situation qui nécessiterait la mise en place du dispositif. Le Bureau approuve cette orientation.

6. Divers

Gestion Sociale

Ludovic VANTYGHEM informe le Bureau des points ci-après.

- Impact opérationnel à venir au sein de l'Équipe Technique suite aux problèmes de santé de 2 techniciens.
- Module de formation à l'Intelligence Artificielle à dispenser pour 3 salariés dans un 1^{er} temps.
- Validation du processus dans le cadre de la mise en place du télétravail à compter du 01/03/2026 (2 jours par mois / par salarié / planification soumise à validation du Directeur Administratif).
- Harmonisation des horaires de travail des salariés effective au 01/09/2026.

Par ailleurs, il précise que le dossier de renouvellement des contrats de téléphonie est actuellement en cours.

Questions diverses

Jean-François DIDIER : informe le Bureau d'un incident lors d'un match qui était soumis à un dispositif de prévention spécifique.

Philippe COLLOT : propose à la validation du Bureau la composition des staffs pour les prochains interdistricts, ce que ce dernier valide.

U14 : Abou KARAMOKO - Mathieu CZYPRUNA - Aswad CHAUVELLIER - Jean Paul PEYRIN (Chef de Délégation).

U16 : Abou KARAMOKO - Christian COSTE - Gaëtan LE THUAUT - Jean Paul PEYRIN (Chef de Délégation).

Fin de la réunion : **19h30**.

Président de Séance : **Philippe COLLOT**.

Secrétaire de Séance : **Jean-François DIDIER**.



Comité Directeur

Réunion du 29/01/2026 Montry - 18H30

Présidence : Philippe COLLOT.

Secrétaire : Jean-François DIDIER.

Présents : Christiane CAU – Isabelle CHILARD - Cédric GUILLOSO – Nathalie LECLERCQ - Monique MACHO – Bernard MARMION - Franckie MESSAOUD - Jean-Paul PEYRIN - Jean-Marie RENAUD (en visioconférence) – Gilles TANNIER - Ludovic VANTYGHEM - Gérard VIVES.

Excusés : Pierre BILLARD – Farid RAACH – Dominique DA ROCHA - Abdelhak RAJI.

Assistent : Jean-Marc ELIASY (CTD-PPF) une partie de la réunion - Fabien EL MKELLEB (Président de la CDA – en visioconférence) – Abou KARAMOKO (CTD-PPF) - Nicolas MAKSYMIUK (Directeur Administratif).

1. Ouverture de la séance

Philippe COLLOT ouvre la séance en remerciant les membres de leur présence. Il renouvelle ses meilleurs vœux à toute l'équipe ainsi qu'à tous les clubs et instances qui ont gentiment transmis un message au district.

Il adresse ses vœux de prompt rétablissement à Jean-Marie RENAUD suite à ses récents problèmes de santé.

Il revient sur la 1^{ère} réunion du Conseil des Présidents de Club qui s'est déroulée les 16 et 18/12/2026 à Montry et au Mée sur Seine. Il remercie les participants pour la richesse des échanges qui se sont tenus.

Il rappelle également que la 1^{ère} réunion avec le CDOS et les autres associations sportives du département s'est tenue le 27/01 dernier dans les locaux du district au Mée sur Seine. L'objectif est de partager sur les problématiques liées aux violences, incivilités et VSS.

Par ailleurs, il félicite tous les clubs seine et marnais pour leur parcours lors des différentes coupes nationales et notamment les U18 de MELUN qui ont, certes, été éliminés en 32^{ème} de F mais qui ont fourni une très belle prestation.

2. PV Comité Directeur du 09/12/2025 et Relevé de Décisions de la réunion du Bureau du 14/01/2026

Le PV du 09/12/2025, transmis au préalable à tous les membres, est approuvé à l'unanimité. Puis, Philippe COLLOT revient sur quelques points abordés lors de la réunion du Bureau du 14/01/2026 et dont les thèmes ne figurent pas à l'Ordre du Jour de la réunion de ce soir.

3. Informations FFF-LPIFF-Instances-Institutions

• LFA / FFF

Dispositif de lutte contre les atteintes à la probité : ce dispositif que la FFF met en œuvre afin de lutter contre les atteintes à la probité est présenté. L'ensemble des recommandations de l'AFA a été pris en compte et

concrétisé par un fort engagement en matière d'identification des risques, de prévention et de détection des conflits d'intérêts (mise en place d'un code de conduite), d'alerte interne, d'évaluation des tiers, de formation, de contrôle interne et de la définition d'un régime disciplinaire relatif à ces enjeux. La FFF doit également veiller au respect des obligations des Ligues et Districts en matière de lutte contre les atteintes à la probité.

Semaine de mobilisation contre les violences et les incivilités – mars 2026 : celle-ci se déroulera du 23 au 29/03/2026 sur l'ensemble du territoire. Afin de favoriser une large mobilisation des instances et des clubs, des supports de communication ainsi que des fiches actions seront mis à disposition et diffusés courant mars. Cette semaine s'inscrira dans le prolongement d'une campagne de communication déployée à partir de mi-février, destinée à sensibiliser l'ensemble des acteurs du football aux violences et aux incivilités.

Évolution des modalités de financement FAFA : dans le cadre de la politique fédérale de financement des terrains de **Foot5** et de **Futsal extérieurs**, des évolutions apparaissent dans les modalités du FAFA applicables sur cette fin de saison 2025-2026. Le cofinancement ANS/FFF en vigueur depuis 2022 ne sera pas reconduit en 2026. L'Agence nationale du Sport ne maintenant pas l'enveloppe nationale dédiée aux équipements de proximité, le guichet unique ANS/FFF ainsi que les procédures d'instruction associées sont supprimées, à l'exception de la procédure unique de demande de solde, qui demeure applicable aux dossiers cofinancés. Afin de compenser cette évolution, le BELFA a acté une revalorisation des aides forfaitaires FAFA sur cette fin de saison.

- Pour les **terrains de Foot5** = l'aide forfaitaire du FAFA est portée à **50 000 €**, dans la limite de 50% du coût des travaux.
- Pour les **terrains de Futsal** = les montants d'aide sont désormais fixés comme suit, dans la limite de 50% du coût des travaux :

– **50 000 €** pour un terrain en gazon synthétique (éclairage obligatoire),

– **25 000 €** sans éclairage ou **30 000 €** avec éclairage pour un terrain en dalles polypropylène,

– **15 000 €** sans éclairage ou **20 000 €** avec éclairage pour un terrain en résine acrylique.

Un reliquat national de 500 000 € est consacré à ce dispositif sur la fin de saison 2025-2026, permettant le financement d'au moins 10 terrains. Les dossiers déposés sur l'outil FAFA seront examinés lors des Commissions fédérales prévues les 8 avril et 18 mai 2026.

Les projets devront être déposés selon la procédure FAFA habituelle. Les porteurs de projet sont invités à se rapprocher de leur District d'appartenance afin de constituer leur dossier, lequel sera ensuite instruit par le District puis par la Ligue avant présentation en Commission fédérale. Les dossiers complets devront être déposés sur l'outil FAFA et soumis à la FFF **au plus tard le 30 avril 2026**.

Opération FFF Tablettes FMI (rappel) : du 26 janvier au 29 mars 2026, date de l'opération, chaque club pourra bénéficier d'une aide financière de 50€ par tablette, avec un maximum de 5 tablettes par club en fonction du critère d'éligibilité. Le nombre de tablettes attribuables dépend du nombre d'équipes engagées en compétition, selon les données extraites du système FFF au 31 décembre 2025 :

- 50€ pour 1 tablette pour les clubs ayant entre 1 et 5 équipes engagées.
- Jusqu'à 100€ pour 2 tablettes pour les clubs ayant entre 6 et 10 équipes engagées.
- Jusqu'à 150€ pour 3 tablettes pour les clubs ayant entre 11 et 15 équipes engagées.
- Jusqu'à 200€ pour 4 tablettes pour les clubs ayant entre 16 et 20 équipes engagées.
- Jusqu'à 250€ pour 5 tablettes pour les clubs ayant plus de 20 équipes engagées.

• **LPIFF**

Philippe COLLOT revient sur les principaux points abordés lors des réunions du Comité Directeur du 26/01/2026.

- **Effectifs** : la LPIFF compte **309 563** licenciés à date, soit une baisse de 2% par rapport à 2024/2025 (- 6311 licences).
- **Informations LPIFF**
 - Une réorganisation est en cours suite au départ de la Directrice Générale.
 - AG du 20/12/2025 = participation stable avec 42% des clubs représentant 63% des voix.
 - Travaux au Campus de Morfondé = extension du bâtiment F DUCHAUSSOY en cours – le chantier du hangar débutera mi-février et le permis de construire pour le restant des bâtiments a été déposé.
 - Colloque médical = l'opération s'est très bien déroulée ce jour avec 92 éducateurs présents.
 - Affaire Juridique = une alerte au Procureur de la République a été déposée suite à un dossier VSS.
 - 18^{ème} édition des Trophées Philippe SEGUIN = 2 clubs franciliens sont lauréats – CA ROMAINVILLE et FC BOBIGNY.
 - Pratiques Foot en Marchant et Foot5 = examen de la déclinaison régionale des opérations nationales qui se dérouleront les 20 et 21/06 pour le FEM et les 13 et 14/06 pour le Foot5.
 - Félicitations aux clubs franciliens pour leur parcours dans les Coupes Nationales.
 - Formation Référent Sécurité = 4 modules ont déjà été réalisés et 4 restent à faire.
 - Tirages au sort des Coupes de Paris = se tiendront le 04/02 au siège de la LPIFF et le 11/03 en visioconférence.
 - **Sites d'accueil des Finales de Coupe de Paris =**
 - 28/03 FUTNET : VILLIERS LE BEL
 - 29/04 SEN : BOBIGNY
 - 02/05 Foot Entreprises : CAMPUS DE MORFONDE
 - 06/05 SEN F : GUYANCOURT
 - 30-31/05 : BONNEUIL SUR MARNE
 - **Projet de développement du FUTSAL =**
 - **SEN R3** : mise en place d'un 2^{ème} arbitre cette saison
 - **SEN R1** : mise en place du temps arrêté obligatoire – classement des gymnases en catégorie 2 obligatoirement avec tribune – obligation d'avoir engagé une équipe U16 FUTSAL (en 2027/2028)
 - **U18 FUTSAL** : création d'une Coupe de Paris en 2026/2027
 - **U16 FUTSAL** : création d'un championnat avec 3 divisions couvert obligatoirement par des arbitres officiels en 2027/2028 + critérium en 2026/2027
 - **U18F FUTSAL** : création d'un critérium régional
 - **SEN F FUTSAL** : création d'une division R3
 - **Fillofutsal U6F-U9F** : mise en place de rassemblements départementaux jusqu'au mois d'avril et rassemblement régional en mai et juin
 - **Mouvement dans les commissions** = Sophie GERMAIN intègre le Pôle 3 de la CRPME et Mme BORNE la Commission de gestion et de formation des délégués.
 - **Permanence téléphonique du WE** = intégration de Jean-Louis GROISELLE.
 - **Formation** = rappel les prérequis pour les Journées Complémentaires des Diplômes Fédéraux et des formateurs « Tout Terrain ».
 - **Collège des Présidents de club** = la prochaine réunion est prévue le 28/02.
 - **Situation Financière des clubs** = 59% du montant du relevé du 31/12/2025 est en attente de règlement. Par ailleurs, le Comité Directeur décide de repousser la date limite de paiement au 12/02/2026.
 - **Encadrement technique des équipes** = le Comité Directeur décide une mesure de bienveillance sur les 2 journées de championnat au regard des dispositions du Statut des Éducateurs.

4. La Vie du District

• Agenda – Planning des activités

30-31/01/2026 : réunion du bureau du Collège des Présidents de District en Saône et Loire.

04/02/2026 : réunion Président LPIFF / Présidents de District.

05/02/2026 : réunion CDOS à Montry sur les violences et les incivilités.

06/02/2026 : soirée de remise des dotations et des labels au siège du CABP à Chessy.

10/02/2026 : réunion pilotage comptable et technique.

10/02/2026 : réunion du Bureau 77 en visioconférence.

11/02/2026 : formation des Référents Sécurité des clubs.

12/02/2026 : tirage au sort des Coupes Départementales en « live » (site à déterminer).

19/02/2026 : réunion des Présidents de District IDF.

20/02/2026 : CD 77 au Mée sur Seine.

Philippe COLLOT fait un point de situation sur l'organisation de la Soirée de remise des labels et des dotations du 06/02/2026 au Siège du CABP à Chessy. A Ce jour, 61 clubs ont confirmé leur présence et 12 se sont excusés.

• **Suivi des effectifs, à date**

Le District enregistre à ce jour un effectif de **46 859** licencié-e-s, soit **-1,86 %** vs 2024/2025 (- 887 licences).

Effectif Global	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	28124	28279	-0,55%	-155
Nouvelles licences	13101	14146	-7,39%	-1045
Mutations	5634	5321	5,88%	313
TOTAL	46859	47746	-1,86%	-887
SEN Garçons	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	5183	5628	-7,91%	-445
Nouvelles licences	2136	2021	5,69%	115
Mutations	1392	1251	11,27%	141
TOTAL	8711	8900	-2,12%	-189
SEN Féminines	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	338	276	22,46%	62
Nouvelles licences	165	164	0,61%	1
Mutations	78	107	-27,10%	-29
TOTAL	581	547	6,22%	34
Jeunes U14 à U18 Garçons	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	5203	5055	2,93%	148
Nouvelles licences	1307	1424	-8,22%	-117
Mutations	1578	1573	0,32%	5
TOTAL	8088	8052	0,45%	36
Jeunes U14 à U18 Féminines	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	723	714	1,26%	9
Nouvelles licences	254	320	-20,63%	-66
Mutations	224	223	0,45%	1
TOTAL	1201	1257	-4,46%	-56
Foot Animation Garçons	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	10814	11188	-3,34%	-374
Nouvelles licences	5567	5797	-3,97%	-230
Mutations	1835	1720	6,69%	115
TOTAL	18216	18705	-2,61%	-489

Foot Animation Féminines	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	640	752	-14,89%	-112
Nouvelles licences	561	703	-20,20%	-142
Mutations	93	132	-29,55%	-39
TOTAL	1294	1587	-18,46%	-293

SEN FUTSAL Garçons	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	326	269	21,19%	57
Nouvelles licences	197	275	-28,36%	-78
Mutations	89	90	-1,11%	-1
TOTAL	612	634	-3,47%	-22

SEN FUTSAL Féminines	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	14	31	-54,84%	-17
Nouvelles licences	40	35	14,29%	5
Mutations	11	16	-31,25%	-5
TOTAL	65	82	-20,73%	-17

• **Gestion Sociale**

Le Comité Directeur prend connaissance du message de l'AE2F précisant que le SMC de la Catégorie A de la CCPAAF était relevé au 01/01/2026, pour passer à 1848,42 €.

Ludovic VANTYGHEM informe le Comité Directeur des points, ci-après.

- Les entretiens annuels sont finalisés, sachant qu'il reste deux demandes à traiter.
- Xavier MOPIN a été élu au CSE, une 1^{ère} réunion a eu lieu en fin d'année dernière et la prochaine se tiendra le mois prochain.
- Tony DOS SANTOS ALVES est arrêté jusqu'à la fin janvier.
- Une proposition d'harmonisation des horaires a été faite aux salariés en leur demandant un retour.
- 2 jours par mois ont été retenus concernant la mise en place du télétravail, y compris pour les techniciens, après validation du Directeur administratif. Cette possibilité sera soumise au CSE pour approbation

• **Nouveaux projets et suivi des projets en cours**

Projet d'aménagement du terrain synthétique de Montry

Un point de situation est fait en séance. Gérard VIVES indique qu'il va demander une actualisation du devis qui intégrerait l'acheminement du container « tribune » via la rue en contrebas du terrain.

Projet de recrutement des officiels

Le Comité Directeur examine un projet présenté par la Commission des Délégués visant à favoriser le recrutement des officiels. L'objectif est d'utiliser l'effectif existant pour devenir un ambassadeur de la fonction et être récompensé à ce titre. [Après avoir pris connaissance du mécanisme proposé, le Comité Directeur valide le principe et invite la Commission d'Arbitrage à utiliser un schéma similaire pour favoriser le recrutement.](#)

Financement régional des projets départementaux

Le Comité Directeur détermine les actions pour lesquelles une participation de la LPIFF pourrait être demandée dans le cadre des axes prioritaires définis.

- Développement de l'effectif Foot Animation : proposition de nouvelles pratiques proposées.
- Solidarité clubs : Opération « Ballons de match » + tablettes FMI.
- Label « club citoyen » : en attente de la finalisation du projet régional pour mettre en place du dispositif complémentaire.
- Recrutement et fidélisation des officiels : dispositif « Officiel Ambassadeur » - programme de détection – formation – suivi des délégués - parrainage des Jeunes Arbitres.

Le Comité Directeur demande au Directeur Administratif de préparer les fiches actions qui seront transmises à la LPIFF.

• **Affaires financières**

Soirée de remise de dotations - Bilan de l'accompagnement des clubs pour 2025/2026

Le Comité Directeur approuve la liste des clubs qui recevront des dotations au cours de la Soirée du 06/02/2026, au siège du Crédit Agricole Brie Picardie.

- Labels FFF = **32 clubs concernés**
- Labels Clubs Inclusifs = **12 clubs sont concernés (sous réserve de transmission des fiches correspondantes).**
- Clubs accueillant les manifestations du District = **29 clubs (19 N1 et 10 N2)**
- Sections Sportives = **19 sections.**
- Opération « ballons de match » = **tous les clubs ayant au moins une équipe engagée en compétitions.**

Philippe COLLOT précise au Comité Directeur que le montant des dotations en faveur des clubs qui seront remises le 06/02 s'élève à **68 130 €**. Par ailleurs, il indique que le montant global de l'accompagnement dédié aux clubs pour la Saison 2025/2026 se situera aux alentours de **120 000 €** (avec le dispositif « Service Civique »).

Relevé n°55

Après examen de la liste des clubs débiteurs à la date du 19/01/2026 et des situations particulières qui lui sont soumises, le Comité Directeur décide l'application des dispositions de l'Article 3.5 du RSG du District à compter des compétitions du WE des 17 et 18/01/2026 et jusqu'à régularisation de la situation pour 1 club.

Partenariats / Sponsoring / Subventions

- **FDVA** : le Comité Directeur prend connaissance de la date de la campagne, des nouveautés 2026 et du processus pour établir les demandes = du 21/01 au 10/03/2026.
- **FIPD 2026** : l'appel à projet sera ouvert dans les prochains jours.
- **Convention de partenariat « Conseil Départemental 77 »** : les fiches de démarrage des actions / projets prévus dans la convention précisant les dates, lieux et montants engagés devront être établies.

Le Comité Directeur demande au Directeur Administratif d'instruire ces dossiers avec la vigilance habituelle.

- **Bilan « Service Civique » 2025** : le Comité Directeur a été informé le 21/01 dernier qu'au titre de l'agrément collectif porté par le district, le bilan annuel de l'activité devait être établi pour le 31/01/2026.
- **Proposition de partenariat Société MOVE'N SEE** : le Comité Directeur échange sur la proposition de conventionnement transmise. [Un sondage sera réalisé auprès des clubs avant de valider une convention de partenariat.](#)
- **Proposition d'accompagnement dans la recherche de partenaires par la Société PEAK ONE SPORT** : Philippe COLLOT informe le Comité Directeur s'être entretenu avec cette Société qui propose un partenariat dans ce domaine. [Après examen de la proposition, le Comité Directeur valide la version du devis sans abonnement.](#)
- **Équipe Française de Football des Professeurs de l'Éducation Nationale** : Philippe COLLOT informe le Comité Directeur que cette association souhaite organiser un match de gala contre le harcèlement scolaire. Cette action fait suite aux événements dramatiques survenus dans un Lycée de Mitry-Mory. [Le Comité Directeur valide le principe d'une participation du District sous une forme à déterminer.](#)

Budget Prévisionnel N+1

Philippe COLLOT évoque une demande de la LPIFF de soumettre aux clubs un budget prévisionnel avant le début de la Saison N.

Devis

Système de sonorisation ELINDO : Cédric GUILLOSO présente au Comité Directeur les caractéristiques du devis proposé, au regard du besoin pour le District. [Après échange entre les participants, confirmation que le matériel conseillé correspond bien au besoin. Une dernière comparaison sera effectuée avant validation définitive du devis.](#)

• **Affaires sportives**

Mise en place de l'Application Foot Animation et Loisirs

Le Directeur Administratif présente au Comité Directeur le projet de déploiement du dispositif cette saison. En préambule, Il rappelle que l'application permet d'organiser et suivre les FestiFoot, les Critériums et les Challenges.

Il propose d'organiser une 1^{ère} phase « test » dont l'objectif est de faire découvrir l'outil aux clubs et accompagner sa prise en main : **sur les catégories U7 et U9 (FestiFoot) des Secteurs 1 et 5 les 14 - 21/03 et 11/04/2026**. Une 2^{ème} phase « test » est prévue dans le cadre de l'organisation de la JND du 13/06/2026.

L'objectif final est que la gestion des FestiFoot 2026/2027 soit effectuée intégralement via l'application.

[Le Comité Directeur approuve ce déploiement progressif.](#)

Projet JND 2026

Philippe COLLOT rappelle le souhait du Comité Directeur de redynamiser cette opération fédérale afin d'inciter à une meilleure participation. Jean-Marc ELIASY présente donc une nouvelle organisation pour l'édition 2026 basée sur des matchs, un village des jeux, une tombola et des dotations spécifiques. [Le Comité Directeur le remercie pour la qualité du dossier présenté et approuve sa mise en place.](#)

Finales Départementales 2026

Philippe COLLOT rappelle que les sites ont été validés électroniquement par le Comité Directeur le 23/01/2026 et les clubs ont été avisés. La visite des sites retenus sera planifiée prochainement. Il remercie tous les clubs qui ont postulé pour l'organisation des manifestations.

- Finales Départementales Festival U13 : **28/03/2026 – NANDY**
- Finales Départementales U11 : **11/04/2026 – PONTAULT-COMBAULT**
- Finales JDC : **18/04/2026 – OZOIR LA FERRIERE**
- Finales Foot Passion : **02/05/2026 – SERVON – TRILPORT**
- Finales Féminines à 8 et à 11 : **03/05/2026 - LESIGNY**
- Finales des Critériums Féminins à 8 + Finales U10/U12 : **08/05/2026 – ROISSY EN BRIE**
- Finales Futsal : **entre le 18 et le 31/05/2026 – CHELLES** (sous réserve des finalistes)
- Finales Départementales à 11 : **30 et 31/05/2026 – LE MEE SUR SEINE**
- JND : **13/06/2026 – VILLEPARISIS**

Coupes Départementales U15F – U18F des équipes évoluant au niveau régional : Le Directeur Administratif informe le Comité Directeur des grosses difficultés à faire avancer les compétitions en raison, notamment, de l'impossibilité de certaines équipes à se mettre d'accord sur des dates de jeu avant les limites fixées. [Face à cette situation, le Comité Directeur décide, qu'à défaut d'accord entre les 2 clubs, les équipes concernées seront éliminées de la compétition.](#)

• **Vie des Clubs**

Examen des demandes spécifiques

BRIE FC : le Comité Directeur prend connaissance de la situation dont le club a été victime et de sa demande d'une aide exceptionnelle. [Compte-tenu de la problématique évoquée et des conséquences induites, le Comité Directeur valide l'octroi d'une dotation exceptionnelle en équipements.](#)

• **Affaires Administratives**

Commissions / Fonctions

Benjamin ACHEAMFOUR KWADWO : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Technique. [Transmis au Président de la Commission Technique pour avis.](#)

Nicolas PANASSIE : fait acte de candidature pour intégrer la Commission d'Appel Disciplinaire. [Après avis du Président de la Commission concernée, le Comité Directeur valide la candidature.](#)

Christophe GOURDIN : reconfirme sa candidature pour intégrer la Commission Discipline. [Après avis du Président de la Commission concernée, le Comité Directeur valide la candidature.](#)

Sébastien PICCA : fait acte de candidature pour intégrer la Commission de Discipline. [Compte-tenu de l'effectif actuel présent au sein de la Commission concernée, le Comité Directeur décide de garder la candidature en vivier.](#)

Mustapha ZAOUAI : le Comité Directeur prend connaissance de la demande de la Commission des délégués de mettre fin à la fonction de ce délégué stagiaire pour incompatibilité avec les exigences de la mission. [Le Comité Directeur approuve cette demande.](#)

Reprise des dossiers

Foued MEGUENINE : fait acte de candidature pour devenir délégué officiel. [Après avis du Président de la Commission des délégués, le Comité Directeur valide la candidature.](#)

Abdel BRIK : fait acte de candidature pour devenir délégué officiel. [Après avis du Président de la Commission des délégués, le Comité Directeur valide la candidature.](#)

Younès NIZAR : fait acte de candidature pour devenir délégué officiel. [Après avis du Président de la Commission des délégués, le Comité Directeur valide la candidature.](#)

Morgan BARBE : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Technique et la Commission d'Organisation des Compétitions. [Toujours en attente de l'avis du Président de la Commission Technique.](#)

Massama CAMARA : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Technique. [Toujours en attente de l'avis du Président de la Commission Technique.](#)

Mathieu TOXE : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Technique. [Toujours en attente de l'avis du Président de la Commission Technique.](#)

Comité de Pilotage « Mutualisation des installations sportives »

Ludovic VANTYGHEM a représenté le District lors de la 1^{ère} réunion du Comité de Pilotage qui s'est tenue le 06/02/2026 à la Préfecture de Melun. Il précise que cette instance s'inscrit dans une dynamique nationale post JO 2024, visant à :

- répondre à l'augmentation de nombre de pratiquants,
- optimiser l'usage des infrastructures existantes,
- renforcer le lien entre l'école et le mouvement sportif,
- soutenir les politiques publiques du sport (sport santé, sport loisirs, sport seniors).

Le constat actuel indique une forte tension sur les infrastructures = 2,3 équipements pour 1000 habitants en Seine et Marne, un besoin croissant de créneaux pour les clubs, notamment en soirée et le WE et un enjeu majeur éducatif = 15% de filles et 10% de garçons ne pratiquent aucune activité sportive.

L'objectif est de signer une convention de mutualisation avec **60% des établissements** scolaires en 2026 et **100%** en 2027. 147 équipements sportifs ont été identifiés dans les collèges et lycées du département.

Ludovic VANTYGHEM indique que le football pourrait être intéressé par cette mutualisation pour la pratique du Futsal.

Formation des Référents Sécurité

Jean-François DIDIER rappelle que la 1^{ère} réunion de cette formation se tiendra le 11/02 à Montry. A ce jour, très peu d'inscriptions sont enregistrées malgré le caractère obligatoire de participation. En conséquence, une relance sera effectuée auprès de tous les clubs leur rappelant l'obligation de présence et les informant de la date fixée pour la 2^{ème} réunion au Mée sur Seine.

A l'issue de la tenue des 2 modules, **au vu du caractère très important de cette action régionale**, le Comité Directeur entérine l'application d'une sanction financière identique à celle liée aux absences aux réunions FA (30 €) en cas d'absence.

Footclubs

Le Directeur Administratif informe le Comité Directeur de la fermeture, pour des raisons de sécurité, de l'application toutes les nuits entre 00.00 et 06.00, à compter du 02/02/2026.

Cellule de veille

Le Secrétaire Général et le Directeur Administratif informent le Comité Directeur des éléments abordés lors de la réunion qui s'est tenue le 22/01/2026 à Melun.

5. Courriers reçus nécessitant une information du Comité Directeur

Externe

17/12/2025 : formation COSMOS.
19/12/2025 : Préfecture 77. FIPD.
09/01/2026 : AE2F.
13/01/2026 : journée internationale du sport féminin.
14/01/2026 : FSPN. Demande de mise à disposition des installations de Montry.
15/12/2026 : opération « Seine et Sport ».
16/01/2026 : Assemblée Générale du CDOS du 28/03/2026.
16/01/2026 : CDOS. Demande de mise à disposition d'une salle pour le 16/03/2026.
20/01/2026 : CDOS. Transformation économique via l'IA.
22/01/2026 : ouverture de la Campagne FDVA2.
22/01/2026 : Conseil Départemental. Convention de partenariat (fiches actions).
26/01/2026 : SDJES. Questionnaire sur le développement de la pratique féminine.
27/01/2026 : CDOS. Formation VSS.

LPIFF

09/01/2026 : diplôme fédéral après suivi de la journée complémentaire. Rappel des prérequis.
09/01/2026 : projet de modifications aux Statuts types FFF.
13/01/2026 : Comité de Direction du 26/01/2026.
21/01/2026 : relevé du District au 31/12/2026.
22/01/2026 : réunion de coordination Futsal.

FFF/LFA

15/12/2026 : livret numérique dédié au jeu de tête.
07/01/2026 : matériel pour les caméras embarquées.
08/01/2026 : nouveau suivi médical des arbitres fédéraux.
12/01/2026 : évolution des modalités de financement FAFA (terrains Foot5 et Futsal).
12/01/2026 : réunion commune des collègues.
14/01/2026 : semaine dédiée à la lutte contre les violences et les incivilités.
21/01/2026 : participation aux événements nationaux Foot5.
23/01/2026 : opération tablettes FMI.
27/01/2026 : expérimentation des caméras embarquées.

Clubs

15/12/2025 : EFPP. Remerciements.
18/12/2025 : CS MEAUX. Invitation.
13/01/2026 : AS MAROLLES. Kit tournoi.
19/01/2026 : VAUX LE PENIL. Forfait des équipes.
22/01/2026 : COUNTRY ACA. Fonctionnement des commissions.

6. Comptabilité

Gérard VIVES informe le Comité Directeur que toutes les opérations et vérifications sont à jour.

7. Technique

Abou KARAMOKO informe le Comité Directeur des points, ci-après.

Équipe Technique Départementale

Regrette le fait de n'avoir pas pu organiser de réunion de coordination entre techniciens au mois de janvier. Compte-tenu des prévisionnels, une réunion « bilan de mi-saison » sera planifiée, notamment pour articuler une fin de saison intense.

PPF

Un nouveau process de communication envers les clubs est en réflexion car des absences de joueurs constatées durant les rassemblements U13F/U13G/U14G et U16G dans une moindre mesure.

Concernant les U13F, 116 féminines ont été observées lors des rassemblements du mois de janvier et 67 le seront à nouveau lors du rassemblement du 04 février 2026, ou 24 clubs seront représentés. Constat que d'excellentes U12 sont présentes dans les clubs Seine et Marnais, mais que la suite est un peu inquiétante, tant sur le niveau qu'en terme d'effectif. Ces points seront abordés lors des prochaines réunions des commissions féminines et technique.

Concernant les U13G, le parcours s'est déroulé sans grande difficulté jusqu'à la liste finale des 40 (dont 4 gardiens) pour le concours d'entrée à INF Clairefontaine.

MOISSY = 9

MELUN = 7

TORCY = 5

BUSSY = 4

FONTAINEBLEAU = 3

PONTAULT COMBAULT = 3

CS MEAUX ACADEMY = 2

NOISIEL = 2

BRIARD = 1

MAGNY LE HONGRE = 1

NANGIS = 1

ROISSY EN BRIE = 1

US VAIRES = 1

Il a été plus compliqué de faire venir les joueurs pour la nouvelle phase d'observation qui vient de débuter. Heureusement que l'organisation mise en place et la bonne connaissance des différentes équipes a permis d'identifier le classement des joueurs sans difficulté, au moins pour la 1^{ère} partie.

Concernant les U14G : 216 joueurs ont été observés depuis le début du parcours en octobre dernier.

Une réunion staff technique est prévue dans les 15 prochains jours pour déterminer les 20 joueurs qui affronteront la sélection U14G du district 91 le 18/02 (lieu à déterminer). 9 clubs sont encore représentés : BUSSY – CLAYE-SOUILLY – MEAUX – MELUN – SENART-MOISSY – PONTAULT-COMBAULT – FONTAINEBLEAU – TORCY et VAIRES.

Concernant les U16G : le rassemblement du 28/01 a permis de dégager 20 joueurs, dont deux gardiens et 3 joueurs imposés par la LPIFF. Ils iront affronter l'AJ AUXERRE le 25 /02 prochain. 49 joueurs de 9 clubs différents ont été observés jusqu'à présent sur les deux rassemblements du mois de janvier. Remerciements au Comité Directeur de permettre au groupe de vivre cette expérience auxerroise avant les interdistricts du mois de mars.

Une déception par le faible nombre de clubs connectés pour la réunion d'information du nouveau parcours PPF U12 à U16 (G/F) animée par le DTR : seulement 4 étaient présents. Une nouvelle réunion doit être mise en place prochainement.

Indique qu'il lui est difficile de participer aux CPF le dimanche en raison d'un planning qui ne coïncide pas avec les dates positionnées. Souligne avoir une totale confiance en la bonne tenue des séances menées par le CTD-DAP. Le positionnement des dates sera repensé pour la saison prochaine.

FMS

Une nouvelle Section Sportive Départementale a ouvert ses portes cette saison dans un collège de La Chapelle la Reine. Une prise de contact est en cours avec le référent de la structure. Le DTR est informé et une fiche est en cours de création sur Foot2000.

Toutes les sections garçons « Foot à 11 » n'ont pas transmis leur fiche Foot2000. Il manque les collèges : Henri Wallon de Savigny, Victor Schoelcher de Torcy et Simone Veil de Chelles. En revanche, tout est conforme dans les Lycées « Foot à 11 » et FUTSAL.

La création d'une section féminine « Foot à 11 » dans les collèges de Seine et Marne sera à développer prioritairement. Tout est conforme dans la section FUTSAL Féminin du collège de Dammarie. Tout est conforme dans le Lycée « Foot à 11 » de Meaux, en cours pour Fontainebleau et également conforme pour la section FUTSAL Féminin de Dammarie.

Formations

Le DF « Coach Jeunes » du 10/01 au Mée sur Seine s'est bien déroulé, malgré le faible nombre de candidat (8).

La formation « Éthique et Intégrité » du 20/01 s'est bien déroulée avec un groupe jeune, dynamique et impliqué.

Une Journée Complémentaire du DF « Coach Seniors » a dû être annulée faute de candidat. Une autre date sera prévue lors des vacances d'avril.

Également, une session de certification sera prévue pour le CFF2 et CFF3 afin que les éducateurs Seine et Marnais puissent changer leurs anciens modules.

Commission technique

La prochaine réunion de la Commission Technique est planifiée le 16/02 prochain au Mée sur Seine.

Projets

Plusieurs projets sont en cours :

- Fillofoot à reprogrammer
- Tournoi des Sections Sportives en fin de saison (Urban Soccer de Lognes)
- Masterclass à organiser avec un ou deux recruteurs d'un club professionnel pour expliquer le métier et les méthodes de recrutement (AJA et CLERMONT FOOT 63)
- Masterclass sur l'analyse vidéo avec un spécialiste par du PARIS FC (méthodologie et outil).

8. Arbitrage

Fabien EL MKELLEB informe le Comité Directeur des points, ci-après.

1/ Promotions exceptionnelles au 1er janvier 2026

Conformément à l'article 4.2, la CDA se réserve le droit de promouvoir un arbitre en cours de saison, sous réserve des conditions suivantes :

- Appréciation « excellente » lors des observations pratiques
- Note supérieure à la moyenne au test théorique
- Réussite à l'épreuve physique
- Potentiel évolutif et grande motivation

Au vu de ces critères, la CDA décide, à titre exceptionnel, de proposer au Comité Directeur la promotion des arbitres, ci-après.

De D2 vers D1

- SAKO Moussa
- KAMARA Lahadi

De D3 vers D2

- CAKIR Ahmet

De D4 vers D3

- MBUYI Mickaël
- SAVIGNY Alexandre

Considérant l'argumentation fournie par le Président de la CDA, le Comité Directeur valide ces promotions.

2/ Situation des effectifs arbitrage

Effectif total = 210 arbitres

Indisponibilités = 761 indisponibilités enregistrées depuis le début de saison

3/ Difficultés rencontrées

- Forte augmentation des demandes de désignations

- 31 demandes supplémentaires ce week-end
- Difficultés croissantes pour couvrir l'ensemble des rencontres

4/ Formations récentes – Janvier 2026

Formation Port de Caméra – CDPME

- 22 janvier 2026 : Le Mée
- 27 janvier 2026 : Montry
- 14 arbitres présents

Objectif : Former les arbitres au port de la caméra lors des rencontres CDPME.

5/ Activités CDA – Février & Mars 2026

Janvier / Février 2026

- 31/01 – 01/02 – 07/02 : F.I.A Futsal à Montry
- 06/02 : Séance F.A.R commune à Montry
- 07/02 : Formation Arbitre Assistant de club à Montry + Stage F.A.R commun avec les Districts 75 et 94
- 13/02 : Formation Continue Foot à 11 (Montry & Le Mée)
- 21/02 : Séance F.A.R commune à Montry
- 27/02 : Réunion C.D.A à Montry

Mars 2026

- 06/03 : Séance F.A.R (Montry & Le Mée)
- 13/03 : Séance F.A.R (Montry & Le Mée)
- 20/03 : Formation Continue Foot à 11 (Montry & Le Mée)
- 27/03 : Réunion C.D.A à Le Mée

6/ Stages F.A.R communs – Districts 75 / 77 / 94

Objectif : projet commun entre les CDA des Districts 75, 77 et 94 autour des Filières Arbitrage Régionale (FAR). Initiative reconduite pour la saison 2025/2026 après deux saisons concluantes (excellents résultats aux concours Ligue).

Principes :

- Groupe restreint de 10 arbitres
- Stage sur 1 journée complète
- Alternance terrain / salle
- Encadrement : 2 formateurs par District
- Objectifs : favoriser les échanges interdistricts - diversifier les thématiques - préparer les concours Ligue - développer la cohésion entre futurs collègues

Dates validées

- 07 février 2026 : Montry (District 77)
- 18 avril 2026 : District 75 (locaux ou Stade Charléty – Paris)
- 16 mai 2026 : District 94 (Champigny) – examens blancs

Demande de validation financière – Stage organisé par le District 77

Pour le stage organisé à Montry : environ 40 personnes :

- 30 arbitres
- 6 formateurs
- CTDA
- Responsable CDA

Financement sollicité

- Repas du midi
- Collations et café d'accueil

Les autres stages seront pris en charge par les Districts organisateurs, sans coût pour le District 77.

[Le Comité Directeur valide la demande.](#)

7/ Liste des candidats validés de la FIA 2

BERNARD Lucian - VAL DE L'YERRES

BRUNIER Ugo - VAL DE L'YERRES

CHARTAMY Eddy - CHAMPS FFC

CISSE Ousmane - CS COUNTRY ACADEMIE

DO SANTOS DUPUIS Kylyann - POMMEUSE FAREMOUTIERS U.F

IDRANI Zakaria - LOGNES U.S.

KOUAKOU Guy-Ange – PAYS DE BIERES

LAGROUCH Yassine - LE MEE SPORTS FOOTBALL (Sous réserve de sa validation pratique)

MAIGA Djibril - ASM FERTOISE FOOT

MVIBUDULU DIANKELE Samuel - LOGNES U.S.

NEVES Kevin - LAGNY MESSAGERS F. US

SIPER Enes - AFPO

YOUNES Khaled - ASM FERTOISE FOOT

9. Questions diverses / Tour de table

Jean-Marie RENAUD : interroge sur le livret FFF « Jeu de tête ».

Frankie MESSAOUD : pose la question sur l'accès au parking du Crédit Agricole à Chessy pour la soirée Label et sur les jours de semaine pour la tenue du Comité Directeur.

Gilles TANNIER : pose la question sur la remise des panneaux offerts aux clubs.

Ludovic VANGHYTEM : informe qu'une formation arbitrale va se tenir au Centre Pénitencier de Chauconin organisée par le CDOS.

Gérard VIVES : informe de la tenue d'une réunion de travail avec la Commission Logistique. Les points abordés concernent l'installation éventuelle d'une machine à laver au Mée sur Seine, la vérification et la réparation des gouttières à Montry et la réparation de la route d'accès au District. Des devis vont être demandés. Informe que le partenariat avec EPIC GRAPHIQUE va se concrétiser rapidement et de son absence fin février.

Jean-François DIDIER : rappelle les deux formations organisées dans le cadre de la caméra embarquée : au Mée sur Seine et à Montry. 14 arbitres et 11 délégués ont été présents. Informe également qu'une réunion plénière CRPME/CDPME se déroulera à Brétigny sur Orge (91) le lundi 02/02.

Philippe COLLOT : informe d'un courrier de remerciement au CD de la part de Nicolas MAKSYMIUK pour les attentions suite au décès de son papa.

Fin de la réunion : **22h20**.

Prochaines réunions

Bureau Directeur : 10/02/2026 en visioconférence.

Comité Directeur : 20/02/2026 au Mée sur Seine.

Président de Séance : Philippe COLLOT.

Secrétaire de Séance : Jean-François DIDIER



Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 25 février 2026

Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

INSTRUCTION

Match 53549904

Cesson 21 – Val Europe 21

U16 D1 du 25/01/2026

REPRISE DE DOSSIERS

Match 54687790

Loing 31 – Montereau 31

VETERANS D4C du 08/02/2026

Match 53540429

Le Mee 2 – Roissy 1

SENIORS D1 du 15/02/2026

Match 53541180

Montereau 2 – Melun 2

SENIORS D2C du 15/02/2026

Match 53549240

Gretz Tournan 21 – Bussy 21

U18 D1 du 15/02/2026

Match 53549243

Chelles 21 – MCG 21

U18 D1 du 15/02/2026

Match 53545649
Villenoy 31 – Othis 31
Veterans D3A du 15/02

Match 53546135
Collégien 32 – FCR 31
VETERANS D3B du 15/02/2026

Match 53550288
Ent. STFC Torcy 23 – Trilport 21
U18 D2A du 01/02/2026

CHAMPIONNAT

Match 55125666
Chelles AS 1 – FC Rebais 1
U15 Crit. Féminin du 18/01/2026

Match 53622681
US Vaires 77 – Claye Souilly 21
U14 D1 du 21/02/2026

Match 53544264
St Germain Laval – Ponthierry US 5
CDM D1 du 22/02/2026

Match 53545413
Chevry Cossigny FC – Combs la Ville CA
Vétérans D2C du 22/02/2026

Match 53550385
Lieusaint Foot AS – Pontault Com. UMS 21
U 18 D2B du 22/02/2026

Match 53550291
Villenoy A.C 21– Quincy Voisins FC US 21
U18 D2A du 22/02/2026

Match 53549960
Cesson 21 – Amicale Montereau AS 21
U18 D1 du 22/02/2026

Match 53540864
US Vaires 77 – Villeparisis US
Seniors D2 du 22/02/2026

Match 53540453
Pays Fontainebleau – Roissy en Brie FC
Seniors D1 du 22/02/2026

Match 53540865
MAGNY 1 – COULOMMIERS 1
Seniors D2 du 22/02/2026

Match 53541032
Ozoir 2 - Briard 1
Seniors D2B du 22/02/2026

Match 53541207
Varennes 1 – Pays Bières 1
Seniors D2C du 22/02/2026

Match 53542499
Gatinais 1 – Pays Bières 2
Seniors D3E du 22/02/2026

Match 54681574
Chatelet 1 – Alliance 2
Seniors D4D du 22/02/2026

Match 55244493
Roissy 2 – Nanteuil 1
Seniors Coupe Comité du 22/02/2026

DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION

Match 53541890
Thorigny 1 – Villeparisis 2
SENIORS D3A du 01/02/2026

Match 54686119
Ponthierry 21 – Gatinais 21
U18 D3C du 01/02/2026

Match 53540999
Pontault Portg. 1 – Briard 1
SENIORS D2B du 08/02/2026



Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes

PROCÈS VERBAL du mardi 25 février 2026

Président de séance : Cédric GUILLOSO

Secrétaires de séance : Gilles TANNIER

Présent : Radji ABDELHAK

54706523 BRAITTOIS CS 21 – VAUX ROCHETTE 22 en U14 D4 F du 28.02.202

MATCH 54706523

BRAITTOIS CS 21 – VAUX ROCHETTE 22

U14 D4 F du 28/02/202

Appel interjeté par le club du BRAITTOIS CS du 20 février, d'une décision de la Commission des Statuts et Règlements du 17 Février 2026 (publié dans le journal officiel N° 395 du 20 Février 2026), rappelée ci-après :

Courriel du club de VAUX ROCHETTE en date du 17/02/2026, concernant l'application de l'article 20.3 du RSG.

- Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants.

Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc.), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Ladite demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la rencontre.

Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.

Considérant que le match a été reporté à 2 reprises le 13/12/2025 et le 10/01/2026 pour terrain impraticable, considérant que la demande a été formulée dans les délais impartis.

Après en avoir délibéré

Décide que le match du 28/02/2026 aura lieu sur les installations du club de VAUX ROCHETTE

La commission,

Pris connaissance de l'appel du club de BRAITTOIS CS du 20 février pour le dire recevable en la forme,

Après lecture de l'appel,

Après audition des personnes présentes :

Du Club de BRAITTOIS CS:

- M. THILLOY Cédric (Président du club et éducateur)

Du Club de VAUX LA ROCHETTE :

- M. BOUCLY Nicolas (Secrétaire du club)

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de BRAITTOIS CS indique que même si le règlement le permet jouer les deux matchs à l'extérieur ce n'est pas cool. De plus le match a été programmé à 14H ce qui nous crée des problèmes.

Considérant que le club de VAUX LA ROCHETTE indique que lors des rencontres reportées ils avaient contacté l'adversaire pour proposer l'inversion des rencontres, ce qui a été refusé par eux.

Considérant que le club de VAUX LA ROCHETTE propose de voir avec la Mairie pour modifier l'horaire de la rencontre et de faire la demande dès demain auprès du District.

Considérant que le Président du club de BRAITTOIS CS remercie le club de VAUX LA ROCHETTE pour cette proposition qui les arrangeront,

Considérant que les terrains du club de BRAITTOIS CS ont été fermés reportant par deux fois la rencontre pour terrain impraticable,

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

La commission confirme la décision rendue en première instance :

Décide que le match du 28/02/2026 aura lieu sur les installations du club de VAUX LA ROCHETTE

Cette décision est susceptible d'appel devant le comité d'appel chargé des affaires courantes de la LPIFF dans les conditions de forme et de délais définies à l'article 31.1.1 du Règlement Sportif Général de la LPIFF

Débit du club de BRAITTOIS CS : 64 €



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 24 février 2026

Président : Julio MARQUES

Secrétaire de séance : Christiane CAU

Présents : Nathalie LECLERCQ - Alain PARENT - Laurent SABOTIER

Absents excusés : Patricia GUILIANI - Christophe LE MINOUX

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

REPRISE DE DOSSIER

MATCH 53545242

ENT CSD/ST PATHUS 31 – COULOMMIERS 31

VETERANS D2A DU 15/02/2026

Demande d'évocation du club de COULOMMIERS en date du 15/02/2026, concernant le joueur M. NTIMA MPOYO Samuel de ENT CSD/ST PATHUS, susceptible d'être suspendu lors de la rencontre La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de ENT CSD/ST PATHUS a transmis ses observations dans les délais impartis La Commission agissant sur le fondement de l'Article 187.2 des RG de la FFF,

Considérant que le joueur NTIMA MPOYO Samuel a été sanctionné d'un match ferme automatique suite à 2 cartons jaunes lors de la rencontre du 08/02/2026

Considérant qu'entre le 08/02/2026 (date d'effet de la sanction) et le 15/02/2026 (date de la rencontre en rubrique) l'équipe ENT CSD/ST PATHUS 31 n'a pas disputé de rencontre officielle,

Considérant que le joueur supra a participé à cette rencontre, ne purgeant donc pas son match de suspension,

La Commission donne match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de ENT CSD/ST PATHUS 31, pour en attribuer le gain (3 points ; 1 but) à l'équipe de COULOMMIERS 31,

De plus la Commission inflige au joueur supra un match de suspension à compter du 02/03/2026 pour avoir joué en état de suspension.

Règlements du District art. 21 et 40.1

- Débit de COULOMMIERS : 43.50€ + 70€,

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 53542526

PAYS BIERES 2 – NANDY FC 1

SENIORS D3E DU 15/02/2026

Demande d'évocation du club de PAYS BIERES en date du 16/02/2026, concernant le joueur M. VAQUEIRO Sofiane de NANDY FC, susceptible d'être suspendu lors de la rencontre

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de NANDY FC n'a pas transmis ses observations dans les délais impartis

La Commission agissant sur le fondement de l'Article 187.2 des RG de la FFF,

Considérant que le joueur VAQUEIRO Sofiane a été sanctionné de 5 matchs fermes de suspension par la Commission de Discipline réunie le 19/11/2025 avec date d'effet au 20/10/2025, décision publiée sur FootClubs le 21/11/2025 et non contestée dans les délais,

Considérant qu'entre le 20/10/2025 (date d'effet de la sanction) et le 15/02/2026 (date de la rencontre en rubrique) l'équipe de NANDY FC a disputé les rencontres officielles :

16/11/2025 CHELLES 1 - NANDY FC 1

23/11/2025 NANDY FC 1 – PAYS BIERES 2

30/11/2025 DAMMARIE CITY 2 - NANDY FC 1

07/12/2025 NANDY FC 1 – SAVIGNY 2

14/12/2025 LIEUSAINT 1 - NANDY FC 1

01/02/2026 PAYS FONTAINEBLEAU 2 - NANDY FC 1

08/02/2026 NANDY FC 1 – BOIS LE ROI 1

Considérant que le joueur supra n'a pas participé aux rencontres des 16/11, 23/11, 30/11 et 07/12/2025 mais est inscrit sur les FMI des 14/12/2025, 01/02 et 08/02/2026 ne purgeant donc pas la totalité de ses matchs de suspension (4 sur 5),

Considérant que le dernier match non homologué est la rencontre du 01/02/2026

Par ces motifs

La Commission donne match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de NANDY FC 1, pour en attribuer le gain (3 points ; 3 buts) à l'équipe de PAYS FONTAINEBLEAU 2,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 226.4 des RG de la FFF, la perte de cette rencontre du 01/02/2026 libère le joueur supra de sa suspension d'un match,

Dit de ce fait que le joueur supra n'était plus en état de suspension le jour de la rencontre en rubrique,

Par ces motifs rejette la demande d'évocation de PAYS BIERES comme étant non fondée

Confirme le résultat acquis sur le terrain.

De plus la Commission inflige au joueur supra un match de suspension à compter du 02/03/2026 pour avoir joué en état de suspension.

Règlements du District art. 21 et 40.1

- Débit de NANDY FC : 43.50€ + 70€,

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

COUPES

MATCH 55244898

PONTAULT PORT 2 – CPSP 1

COUPE COMITE SENIORS DU 22/02/2026

Réclamation d'après match, par courriel en date du 23/02/2026, du club de CPSP concernant les joueurs de PONTAULT PORT, EL MANSSOURI Ilyes et DE ALMEIDA TEXEIRA Enzo qui ne seraient pas aptes à jouer en catégorie Senior

La Commission en informe le club de PONTAULT PORT et demande ses observations pour le 02/03/2026

CHAMPIONNAT

MATCH 54685619

PONTHIERRY 22 - HERICY 21

U16 D3F DU 22/02/2026

Match non joué pour nombre de joueurs non atteint

La Commission demande à l'arbitre officiel et aux deux clubs de préciser l'équipe concernée par le nombre de joueurs non atteint pour le 02/03/2026

MATCH 54684008

ST THIBAUT 22 – ENT DAM/OTHIS/ST P 23

SENIORS D1 DU 15/02/2026

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de ST THIBAUT n'a pu se connecter à la FMI

Considérant qu'il n'a pas été établi de feuille de match papier avant la rencontre

Considérant que le club de ST THIBAUT n'a pas fourni de feuille de match conforme

Par ces motifs

Dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but), à ST THIBAUT 22, l'équipe de ENT DAM/OTHIS/ST P 23 conservant les points et les buts acquis lors de la rencontre

Débit ST THIBAUT : 80€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 53550381

VILLEPARISIS 1 – CHAMPS FFC 1

U18 D2B DU 22/02/2026

Demande d'évocation par courriel en date du 23/02/2026 par le club de PONTAULT USM concernant le fait que la rencontre en rubrique n'a pas eu lieu

La Commission en informe les 2 clubs et demande leurs observations pour le 02/03/2026

MATCH 54696381

MCG 22 – BUSSY 23

U16 D3B DU 22/02/2026

Réserves de MCG sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs composant l'équipe de BUSSY 23, susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle avec l'équipe supérieure de leur club, cette dernière ne disputant pas de match officiel le jour même ou le lendemain,

La Commission,

Hors la présence de Laurent SABOTIER

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme,

Considérant que l'équipe supérieure BUSSY 22 ne disputait pas de rencontre officielle le 22/02/2026 ou le lendemain,

Considérant que le dernier match officiel de ladite équipe s'est déroulé le 15/02/2026 et l'a opposée à, OZOIR 21 pour le compte du championnat U16 D2A

Considérant qu'après vérification les joueurs DAMIA Diego et LAIGLE Théo figurant sur la feuille de match du 15/02/2026 ont participé à la rencontre en référence,

Par ces motifs, dit la réserve de MCG fondée, les 2 joueurs ne pouvant pas participer à la rencontre,

Donne match perdu par pénalité à BUSSY 23 (-1 point ; 0 but) pour en attribuer le gain (3 points ; 5 buts), à l'équipe de MCG 22

RSG District art. 7.9

Débit BUSSY : 43,50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 53550472

COMBS 21 – LE MEE 22**U18 D2C DU 22/02/2026**

Demande d'évocation par courriel en date du 23/02/2026 du club de LE MEE, concernant le joueur REZGUI Kais susceptible d'être suspendu lors de la rencontre

La Commission en informe le club de COMBS et demande ses observations pour le 02/03/2026

MATCH 53548117**CHAMPS AS 22 – QUINCY 21****U14 D3A DU 21/02/2026**

En attente de la feuille de match

La Commission demande au club de QUINCY la nature de sa réserve ainsi que le score de la rencontre pour le 02/03/2026

MATCH 54706085**PONTAULT USM 23 – OZOIR 22****U14 D4D DU 21/02/2026**

Réserves de PONTAULT USM sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs composant l'équipe de OZOIR 22, susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle avec l'équipe supérieure de leur club, cette dernière ne disputant pas de match officiel le jour même ou le lendemain,

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme,

Considérant que l'équipe supérieure OZOIR 21 ne disputait pas de rencontre officielle le 21/02/2026 ou le lendemain,

Considérant que le dernier match officiel de ladite équipe s'est déroulé le 14/02/2026 et l'a opposée à, VFFA 21 pour le compte du championnat U14 D2A

Considérant qu'après vérification les joueurs DIABY Aboubacar, FERREIRA Leandro, BAGAYOKO Dramane et CHARLES Romeo figurant sur la feuille de match du 14/02/2026 ont participé à la rencontre en référence,

Par ces motifs, dit la réserve de PONTAULT USM fondée, les 4 joueurs ne pouvant pas participer à la rencontre,

Donne match perdu par pénalité à OZOIR 22 (- 1 point ; 0 but) pour en attribuer le gain (3 points ; 3 buts), à l'équipe de PONTAULT USM 23

RSG District art. 7.9

Débit OZOIR : 43,50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 54704474**CLAYE 1 – AFPO 1****U15 D2A DU 21/02/2026**

Réclamation d'après match, par courriel en date du 22/02/2026 du club AFPO, concernant le joueur BARTIN Maelann ayant participé à la rencontre U16 R3, cette équipe ne jouant pas ce jour

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance de la réclamation du club AFPO

Considérant que l'équipe U16 n'est pas une équipe supérieure par rapport à l'équipe U15

Dit la réclamation non fondée

Résultat acquis sur le terrain confirmé

RSG District art. 7.8

Débit AFPO : 43,50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 54681448

MOUSSY 2 – AFPO 1
SENIORS D4A DU 15/02/2026

Réclamation d'après match, par courriel en date du 16/02/2026 du club AFPO, concernant le nombre de joueurs mutés de MOUSSY suite au Statut de l'arbitrage

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance de la réclamation du club AFPO

Considérant que les sanctions prises par la Commission Statut de l'arbitrage ne concerne que l'équipe du club évoluant le plus haut, soit l'équipe Senior 1

Considérant que l'équipe de MOUSSY 2 n'a inscrit sur la FMI que 4 joueurs mutés en période normale
Par ces motifs

Dit la réclamation non fondée

Résultat acquis sur le terrain confirmé

RSG District art. 7.5

Débit AFPO : 43,50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 54685618
ENT USPBO/ESPB 21 – LOING FCI 22
U16 D3F DU 22/02/2026

Réserves de ENT USPBO/ESPB sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs composant l'équipe de LOING FCI 22, susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle avec l'équipe supérieure de leur club, cette dernière ne disputant pas de match officiel le jour même ou le lendemain,

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme,

Considérant que l'équipe supérieure LOING FCI 21 ne disputait pas de rencontre officielle le 21/02/2026 ou le lendemain,

Considérant que le dernier match officiel de ladite équipe s'est déroulé le 15/02/2026 et l'a opposée à, VAUX ROCHETTE 21 pour le compte du championnat U16 D2C

Considérant qu'après vérification les joueurs TORRES Louka et BRETEAU Lohan figurant sur la feuille de match du 15/02/2026 ont participé à la rencontre en référence,

Par ces motifs, dit la réserve de ENT USPBO/ESPB fondée, les 2 joueurs ne pouvant pas participer à la rencontre,

Donne match perdu par pénalité à LOING FCI 22 (- 1 point ; 0 but) pour en attribuer le gain (3 points ; 3 buts), à l'équipe de ENT USPBO/ESPB 23

RSG District art. 7.9

Débit LOING FCI : 43,50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 54690657
ELSCSLB 35 – ENT REAU/ALLIANCE 35
45 ANS POULE E DU 22/02/2026

Match non joué

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des échanges de courriels

Considérant que le club de LONGUEVILLE a fait parvenir vendredi 20/02 à 13h28 au District et au club de REAU un courriel informant que l'état de leur terrain ne permettrait pas le déroulement de la rencontre

Considérant que de ce fait l'équipe de REAU ne s'est pas déplacée malgré l'absence d'arrêté municipal

Considérant le délai contraint qui n'a pas permis de proposer une date de report validée par l'adversaire

Par ces motifs

Exceptionnellement vu la catégorie concernée (Criterium sans montée ou descente)

Dit match à jouer et transfère le dossier à la COC

MATCH 54687496

ASM FERTOISE 31 – FC LE PIN 31

VETERANS D4A DU 19/04/2026

Courriel du club de FC LE PIN en date du 21/02/2026, concernant l'application de l'article 20.3 du RSG.

- Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc.), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Ladite demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la rencontre.

Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.

Considérant que le match a été reporté à 2 reprises le 30/11/2025 et le 22/02/2026 pour terrain impraticable, considérant que la demande a été formulée dans les délais impartis

Après en avoir délibéré

Décide que le match du 19/04/2026 aura lieu sur les installations du club de FC LE PIN

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 53545390

PAYS BIERES 31 – DAMMARIE FC 31

VETERANS D2C DU 29/03/2026

Courriel du club de DAMMARIE FC en date du 23/02/2026, concernant l'application de l'article 20.3 du RSG.

- Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc.), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Ladite demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la rencontre.

Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.

Considérant que le match a été reporté à 2 reprises le 30/11/2025 et le 22/02/2026 pour terrain impraticable, considérant que la demande a été formulée dans les délais impartis

Après en avoir délibéré

Décide que le match du 29/03/2026 aura lieu sur les installations du club de DAMMARIE FC

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 54681650

VAUX ROCHETTE 2 – CHATELET 1

SENIORS D4D DU 10/05/2026

Courriel du club de CHATELET en BRIE en date du 22/02/2026, concernant l'application de l'article 23.8 du RSG.

.- Les clubs ayant déclaré forfait, avisé ou non, pour une rencontre sur un terrain adverse lors des matches « aller », doivent disputer le match « retour » sur le terrain de l'adversaire.

Cette décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Cette demande doit intervenir au moins 10 jours avant la rencontre.

La Commission

Considérant que l'équipe de VAUX ROCHETTE 2 a été déclarée forfait lors du match aller, le 21/09/2025
considérant que la demande a été formulée dans les délais impartis

Après en avoir délibéré

Décide que le match du 10/05/2026 aura lieu sur les installations du club de CHATELET en BRIE

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 54681636

AVONNAISE 2 – CHATELET 1

SENIORS D4D DU 15/03/2026

Courriel du club de CHATELET en BRIE en date du 22/02/2026, concernant l'application de l'article 23.8 du RSG.

.- Les clubs ayant déclaré forfait, avisé ou non, pour une rencontre sur un terrain adverse lors des matches « aller », doivent disputer le match « retour » sur le terrain de l'adversaire.

Cette décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Cette demande doit intervenir au moins 10 jours avant la rencontre.

La Commission

Considérant que l'équipe de AVONNAISE 2 a été déclarée forfait lors du match aller, le 30/11/2025
considérant que la demande a été formulée dans les délais impartis

Après en avoir délibéré

Décide que le match du 15/03/2026 aura lieu sur les installations du club de CHATELET en BRIE

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 53550220

BAGNEAUX N 21 – SENART M 23

U16 D2C DU 29/03/2026

Courriel du club de SENART MOISSY en date du 23/02/2026, concernant l'application de l'article 20.3 du RSG.

- Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc..), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Ladite demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la rencontre.

Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.

Considérant que le match a été reporté à 2 reprises le 01/02/2026 et le 22/02/2026 pour terrain impraticable, considérant que la demande a été formulée dans les délais impartis

Après en avoir délibéré

Décide que le match du 29/03/2026 aura lieu sur les installations du club de SENART MOISSY

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

TERRAIN IMPRATICABLE

MATCH 54706578

CHAMPENOIS 21 – GDE PAROISSE 21

U14 D4F DU 21/02/2026

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre officiel de la rencontre a déclaré le terrain impraticable
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

MATCH 53546123
NANGIS 31 – CHELLES 32
VETERANS D3B DU 22/02/2026

La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre officiel de la rencontre a déclaré le terrain impraticable
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

DOSSIER EN DELIBERE

MATCH 53549458
MEAUX 22 – SAVIGNY 21
U16 D1 DU 08/02/2026

Réclamation d'après match du club de SAVIGNY par courriel en date du 10/02/2026, concernant l'arbitre bénévole de MEAUX ayant officié sur la rencontre

MATCH 54938993
VILLEPARISIS 1 – OZOIR 2
VETERANS D1 DU 22/02/2026

Réserves de VILLEPARISIS sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs composant l'équipe de OZOIR 2, susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle avec l'équipe supérieure de leur club, cette dernière ne disputant pas de match officiel le jour même ou le lendemain

TOURNOIS

Rappel : les compétitions officielles sont toujours prioritaires

PONTAULT USM

Tournoi U6 et U7 du 6 juin 2026

Revoir les temps de jeu (inférieur ou égal à la durée d'un match de la catégorie)

FC CONGISSOIS

Tournoi U12 du 23 mai 2026

Tournoi U10-U11 du 6 juin 2026

Tournoi U6/U7 du 20 juin 2026

Validés

LOGNES

Tournoi Futsal /U13F du 01 mars 2026

Validé



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du lundi 16 février 2026

Président de séance : M. André ANTONINI

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie GENTILS

Présents : Ms., Sébastien PICCA, Jean-Marie RENAUD (CD), Mme Monique MACHO

Absent excusé : M. OFFREDI Jean-Claude

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.
Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.
L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- * **Contrôle** des feuilles de matchs
- * **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- * **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- * **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

RAS

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES FOOT ANIMATION

LA COMMISSION RECLAME POUR LA 1^{ERE} ET DERNIERE FOIS LA FEUILLE DE MATCH

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

NON ENVOI DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

Rappels :

- 1) Pour les plateaux des catégories U6/U7 et U8/U9, il est rappelé au club organisateur de ne pas oublier de transmettre la feuille d'organisation précisant le nom des équipes avec le nombre de joueurs pour chacune d'entre elles

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
55129368	14/02/26	CRIT ESPOIR U9		COMBS LA VILLE 31	VARENNES FC 31
55129369	14/02/26	CRIT ESPOIR U9		LIEUSAIN 31	AVONNAISE US 31
55129429	14/02/26	CRIT ESPOIR U9		SERVON FC 31	FERRIERES EN BRIE 31
55128100	14/02/26	CRIT U9 EXC	Poule A	LOGNES US 31	PONTAULT COM. UMS 31
55128101	14/02/26	CRIT U9 EXC	Poule A	US TORCY 31	BUSSY ST GEORGES 31
55128217	14/02/26	CRIT U9 EXC	Poule C	ST THIBAULT FC 31	BRIE FC 31
55128276	14/02/26	CRIT U9 EXC	Poule D	LOGNES US 32	PONTAULT COM. UMS 32
55128277	14/02/26	CRIT U9 EXC	Poule D	US TORCY 32	BUSSY ST GEORGES 32
55128367	14/02/26	CRIT U9 EXC	Poule F	ST THIBAULT FC 32	BRIE FC 32
55129629	14/02/26	CRIT ESPOIRS U10	Poule D	BUSSY ST GEORGES 22	FERRIERES EN BRIE 21
55129658	14/02/26	CRIT ESPOIRS U10	Poule E	FCLPV 21	CHAMPS FFC 22
55129830	14/02/26	CRIT ESPOIRS U10	Poule I	PONTAULT COM. PORT 22	US VAIRES 77 23
55129951	14/02/26	CRIT ESPOIRS U10	Poule L	SAVIGNY LE TEMPLE 22	C.P.S.P. 22
55126369	14/02/26	CRIT ESPOIRS U11	Poule A	COLLEGIEN AS 1	CHELLES AS 2
55127139	14/02/26	CRIT ESPOIRS U11	Poule C	VAL D'EUROPE 40	US VAIRES 77 4
55127338	14/02/26	CRIT ESPOIRS U11	Poule G	FERRIERES EN BRIE 1	THORIGNY CFC 1
55127367	14/02/26	CRIT ESPOIRS U11	Poule H	PONTAULT COMB PORT 2	CHAMPS FFC 2
55128046	14/02/26	CRIT ESPOIRS U11	Poule O	SAVIGNY LE TEMPLE 1	LIEUSAIN AS 1
55128943	14/02/26	CRIT ESPOIRS U11	Poule Y	SERVON FC 2	CHEVRY COSSIGNY FC 2
55130779	14/02/26	CRIT U11 EXC	Poule G	BUSSY ST GEORGES 1	NOISIEL FA 1

55123239	14/02/26	CRIT ESPOIRS U12	Poule A	VAIRES US 23	POMMEUSE FAREMOTIERS 21
55123553	14/02/26	CRIT ESPOIRS U12	Poule D	US TORCY 23	BRIE FC 21
55123888	14/02/26	CRIT ESPOIRS U12	Poule I	ESBLY 21	BRIE EST 21
55124394	14/02/26	CRIT ESPOIRS U12	Poule M	PAYS FONTAINEBLEAU 23	MONTEREAU 22
55124537	14/02/26	CRIT ESPOIRS U12	Poule N	PONTAULT COM. UMS 22	LE MEE SPORTS 23
55124708	14/02/26	CRIT ESPOIRS U12	Poule O	SENART MOISSY 24	PONTHIERRY 22
5512409	14/02/26	CRIT ESPOIRS U12	Poule O	PONTAULT COM. UMS 23	LE MEE SPORTS 24
55125016	14/02/26	CRIT ESPOIRS U12	Poule R	ALLIANCE 77 21	VERNEUIL L'ETANGS 21
55122587	14/02/26	CRIT U12 EXC	Poule B	MONTEREAU ASA 21	GRETZ TOURNAN 21
55122789	14/02/26	CRIT U12 EXC	Poule F	BUSSY ST GEORGES 21	NANTEUIL LES MEAUX 21
55121632	14/02/26	CRIT U13 EXC	Poule B	CHELLES AS 1	JOUARRE ASM 1
55122265	14/02/26	CRIT U13 EXC	Poule D	PONTAULT COM UMS 1	PAYS FONTAINEBLEAU 2
55124350	14/02/26	CRIT FEMININ U13	Poule C	SENART MOISSY 1	COMBS LA VILLE 1

DATE	FESTIFOOT	CLUB RECEVANT
14/02/26	U6/U7	SC BRIARD
14/02/26	U6/U7	SERVON
14/02/26	U6/U7	PORT. PONTAULT
14/02/26	U6/U7	VAIRES S/MARNE
14/02/26	U6/U7	LAGNY S/MARNE
14/02/26	U6/U7	BRIE FC
14/02/26	U6/U7	CS MEAUX ACADEMY
14/02/26	U6/U7	NANTEUIL LES MEAUX
14/02/26	U6/U7	VAL DE FRANCE
14/02/26	U8/U9	PONTAULT COMBAULT UMS
14/02/26	U8/U9	FONTAINEBLEAU
14/02/26	U8/U9	LESIGNY
14/02/26	U8/U9	ROISSY EN BRIE
14/02/26	U8/U9	SENART MOISSY
14/02/26	U8/U9	LAGNY S/MARNE
14/02/26	U8/U9	COMBS LA VILLE

14/02/26	U8/U9	LOGNES
14/02/26	U8/U9	PONTHIERRY
14/02/26	U8/U9	CHATELET EN BRIE
14/02/26	U8/U9	COULOMMIERS
14/02/26	U8/U9	ST MARD
14/02/26	U8/U9	CS MEAUX ACADEMY
14/02/26	U8/U9	QUINCY S/SENART
14/02/26	U8/U9	CLAYE SOUILLY
14/02/26	U8/U9	CRECY
14/02/26	U8/U9	CHANGIS

MATCH PERDU A L'EQUIPE RECEVANTE APRES UNE RECLAMATION :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

RSG - Article 44.3 Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après une réclamation de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. (80€) du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
55125697	15/02/26	CRIT FEMININ U15	Poule B	CHELLES AS 1	CLAYE SOUILLY 1

ERRATUM

PV du 16/02/26

MATCH 55123611 ES SAINT SOUPPLETS 21 – F.C.C.N. 21 CRIT ESPOIRS U12 Poule F du 31/01/26

Reprise du dossier

Lecture du mail du club de ES SAINT SOUPPLET

***La commission annule l'amende**

MATCH 55123964 ENT. CSD/ST PATHUS 2 – SENART MOISSY 1 CRIT FEMININ U11 Poule 2 du 31/01/26

Reprise du dossier

Lecture du mail du club de DAMMARTIN CS

***La commission annule l'amende**

FORFAITS

MATCH 55274424 VAL DE L'YERRES 1 – BRIE EST 1 CRIT U15 à 8 du 22/02/26

Lecture de la feuille de match

L'équipe de BRIE EST ne s'est pas présentée

***1^{er} Forfait non avisé**

MATCH 54748703 VERNEUIL L'ETANG USM 1 – NANGIS ES 1 SENIORS D2 FUTSAL du 22/02/26

Lecture de la feuille de match

L'équipe de NANGIS ES 1 ne s'est pas présentée

***3^{ème} Forfait non avisé qui entraîne le forfait général de l'équipe de NANGIS 1**

RETRAITS / FORFAITS GENERAUX

CLUBS	EQUIPES	CATEGORIE	DIVISION	AMENDE
NANGIS ES	NANGIS ES 1	SENIORS D2 FUTSAL		57 €

**REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRES – TERRAINS
CHAMPIONNATS / COUPES****Week-end du 21 et 22 février 2026****MATCH 54691114 MOUSSY NEUF 40 – VILLEPARISIS 40 CRIT 55 ANS Poule A du 22/02/26**

Demande de modification de date par courriel du club de MOUSSY LE NEUF pour disputer la rencontre le 08/04/26 au lieu du 22/02/26

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 54750158 MOUSSY NEUF 41 – ENT. LES VILLENNOY 40 CRIT 55 ANS Poule B du 22/02/26

Demande de modification de date par courriel du club de CLUB FOOT ISLES LES VILLENNOY pour disputer la rencontre le 24/05/26 au lieu du 22/02/26

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

Week-end du 28 février et 1^{er} mars 2026**MATCH 54748691 L'ELITE FUTSAL D'EME 1 – AFCCE 1 SENIORS D2 FUTSAL du 28/02/26**

Demande de modification de date par FOOTCLUB du club de L'ELITE FUTSAL D'EMERAINVILLE pour disputer la rencontre le 04/03/26 au lieu du 28/02/26

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

Week-end du 14 et 15 mars 2026**MATCH 54691703 AVONNAISES US 40 – CESSON VSD 40 CRIT 55 ANS Poule E du 15/03/26**

Demande de modification de date par FOOTCLUB du club de CESSON VSD pour disputer la rencontre le 17/05/26 au lieu du 15/03/26

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 54750143 QUINCY VOISINS 40 – NANTEUIL LES MEAUX 40 CRIT 55 ANS Poule B du 15/03/26

Demande de modification de date par FOOTCLUBS du club de QUINCY VOISINS pour disputer la rencontre le 15/04/26 à 20H00 au lieu du 15/03/26

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

Week-end du 21 et 22 mars 2026

MATCH 55128314 CESSON VSD 2 – LE MEE SPORTS 2 CRIT ESPOIRS U11 Poule R du 21/03/26

Demande de modification de date par FOOTCLUB du club de CESSON VSD pour disputer la rencontre le 04/04/26 au lieu du 21/03/26

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 54748667 VERNEUIL L'ETANG USM 1 – FCVB 1 SENIORSD2 FUTSAL du 22/03/26

Demande de modification de date par FOOTCLUB du club de VERNEUIL L'ETANG USM pour disputer la rencontre le 29/03/26 au lieu du 22/03/26

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

COUPES U15F et U18F

Dates retenues pour la **Coupe 77 U18F et U15F** :

COUPE U18F (nouveau calendrier)

- Le samedi 21/02/26 (8^{ème} de finale)
- Le mercredi 18/03/26 (1/4 de finale)
- Le samedi 4/04/26 (1/2 finale)
- Le dimanche 03/05/26 (finale)

COUPE U15F

- Le samedi 07/03/26 (1/4 de finale)
- Le samedi 4/04/26 (1/2 finale)
- Le dimanche 03/05/26 (finale)

Nous vous rappelons que les compétitions **de ligue sont prioritaires**.

Dès lors, toute rencontre de Coupe U18F ou U15F entrant en concurrence avec une rencontre de compétition de Ligue devra être avancée et disputée avant la date concernée, celle-ci constituant une date butoir.

COUPE U18F

Suite aux différentes relances restées sans réponse de la part des clubs concernés, et afin de permettre le bon déroulement de la compétition, les rencontres suivantes sont fixées **au mercredi 4 mars 2026 à 19h00** :

- 55512885 CHELLES 1 – VARENNES 1
- 55512886 ENT CSD/ST PATHUS 1 – LOGNES 1

- 55512889 TORCY 1 – TORCY 2
- 55512893 VAUX LA ROCLETTE 1 – SC BRIARD 1



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 26 février 2026

COMMISSION RESTREINTE

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Tirages de Coupes

*Feuilles de Match Manquantes

*Problème score & FMI

*Reports/Modifications

TIRAGES COUPES

Date de jeu :	08/03/2026 Tirage le (12/02/2026)	19/04/2026	14/05/2026
Coupe 77 Seniors	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité Seniors	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe 77 U18	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité U18	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe 77 U16	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité U16	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe 77 CDM	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité CDM		1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe 77 Vétérans	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité Vétérans	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe 77 +45 ANS	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité +45 ANS	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale

Date de jeu :	07/03/2026 Tirage le (12/02/2026)	04/04/2026	02/05/2026
Coupe 77 U15	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité U15		1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe 77 U14	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité U14	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

ENVOI HORS DELAIS DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

54704945	21/02/26	U15	D2B	ENT CSD/OTHIS/ST P.2	CRECY FC 2	50€
Score transmis par le club de Ent Csd/Othis/St Pat : 3-0						
25/02/2026 – Courriel du club de Dammartin nous informant que la FMI n'avait pas pu être transmise en raison d'un bug informatique, en indiquant que l'équipe de Dammartin avait remporté la rencontre sur un score de 3 buts à 0.						
En pièces jointes, le club de Dammartin a transmis des photos de la composition de son équipe et une partie de l'équipe de Crecy						
25/02/2025 Courriel transmis au club						
Rappel Règlementaire,						
Conformément à l'article 44.2 du Règlement Sportif Général, il est impératif que le club recevant transmette :						

- une photo de la composition des deux équipes immédiatement après leur validation,
- puis, avant la clôture par l'arbitre, une photo du résultat final ainsi que des faits disciplinaires (avertissements, exclusions, etc.).

Ces éléments sont nécessaires pour assurer la traçabilité et la régularité de la rencontre.

Si la FMI a rencontré un incident technique avant le match, il convenait d'utiliser une **feuille de match papier**.

Dans cette situation, La Commission remercie le club de Dammartin donc de bien vouloir lui transmettre dans les meilleurs délais les documents manquants, à savoir :

- la photo de la **composition de l'équipe de Crécy 2**,
- ainsi que la photo du **résultat final** et des **faits disciplinaires** (avertissements, exclusions, etc.).

26/02/2026 : Courriel du club de Dammartin, Transmettant des photos de la Composition de l'équipe de Crécy,

Le club indiquant également à la Commission qu'il ne possédait de photo du résultat et des faits disciplinaires, mais indique que l'arbitre atteste sur l'honneur qu'il y a eu 3-0 pour le CS Dammartin et il n'y a eu aucun fait de jeu.

Par ces motifs, la Commission transmet le dossier à la Commission Statuts & Règlements

REPORTS/MODIFICATIONS **Toutes Compétitions District**

Coupe - Match sans date

MATCH 555513142 PONTAULT UMS 31 – BRIE EST FC 31 COUPE 77 VETERANS

Compte tenu du calendrier du championnat D1 Vétérans, composé de 13 équipes, nécessitant la planification de journées supplémentaires sur les dates de matchs remis ainsi que sur les dates réservées à la Coupe,

Considérant les nombreux reports de match impactant le calendrier de l'équipe Brie Est FC 31, Considérant qu'à la date du 08/03/2026, correspondant aux 1/8e de Finale (Tour 4), l'équipe de Brie Est FC 31 doit disputer une rencontre en retard de championnat (Brie Est 31 – Lognes 31),

Pour ces raisons, la rencontre en référence ne pourra pas avoir lieu à la date initialement prévue.

Le tour suivant de la Coupe (1/4 de Finale) étant programmé le **19/04/2026**, la rencontre doit impérativement être jouée **au plus tard le 05/04/2026**, pour avoir un délai suffisant entre les 2 tours

Considérant qu'**aucune date libre commune** n'est disponible pour planifier cette rencontre entre le **08/03/2026** et le **05/04/2026**,

Par conséquent, nous informons les 2 clubs que la rencontre devra être disputée en semaine, la date limite de jeu étant fixée au 03/04/2026.

Il appartient désormais aux deux clubs de convenir d'une nouvelle date.

En l'absence de proposition suivie d'un accord entre les deux clubs **au plus tard le 25/03/2026**, la date de la rencontre sera fixée par le District.

Championnat - Match sans date

MATCH 54938992 BRIE EST FC 31 – COLLEGIEN 31 D1 VETERANS

Compte tenu du calendrier du championnat D1 Vétérans, composé de 13 équipes, nécessitant la planification de journées supplémentaires sur les dates de matchs remis ainsi que sur les dates réservées à la Coupe,

Considérant les nombreux reports de match impactant le calendrier de l'équipe Brie Est FC 31,

Considérant qu'**aucune date libre commune** n'est disponible pour planifier cette rencontre entre le **01/03/2026** et le **08/05/2026**,

Considérant qu'à ce stade la date du 14/05/2025 ne pourra être choisie, celle-ci étant pour le moment réservé en cas de problèmes sur les dernières journées.

Par conséquent, nous informons les 2 clubs que la rencontre devra être disputée en semaine, la date limite de jeu étant fixée au 06/05/2026.

Il appartient désormais aux deux clubs de convenir d'une nouvelle date.

En l'absence de proposition suivie d'un accord entre les deux clubs **au plus tard le 29/04/2026**, la date de la rencontre sera fixée par le District.

Week-end du 28 février et 01 mars 2026

MATCH 54706523 VAUX ROCHETTE 22 -BRAYTOIS 21 U14 D4F du 28/02/2026

23/02/2026-Demande de modification de d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAUX**

ROCHETTE pour disputer la rencontre à 14H00 au lieu de 16H30

Demande Refusée par le club de BRAYTOIS

Considérant l'article 10.3 du RSG

– En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédant la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District.

DEMANDE ACCEPTEE ET HOMOLOGUEE PAR LA COMMISSION

MATCH 53546346 BAGNEAUX N. 31 - PONTIERRY 32 VETERANS D3C du 01/03/2026

23/02/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **PONTIERRY** pour disputer la rencontre le 05/04/2026 au lieu du 01/03/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE BAGNEAUX

MATCH 54687515 GRETZ TOURNAN 32 – COUNTRY F 32 VETERANS D4A du 01/03/2026

26/02/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY F** pour disputer la rencontre le 08/03/2026 au lieu du 01/03/2026

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE GRETZ TOURNAN

MATCH 54683963 ST THIBAUT FC 22 – ANNET AS 21 U16 D3A du 01/03/2026

24/02/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **ANNET** pour disputer la rencontre le 03/05/2026 au lieu du 01/03/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE ST THIBAUT FC

Week-end du 07 et 08 mars 2026

MATCH 55513212 BUSSY 21 – MCG 21 COUPE 77 U18 du 08/03/2026

25/02/2026-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BUSSY** pour disputer la rencontre le 07/03/2026 à 16H00 au lieu du 08/03/2026 à 13H00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MCG

Week-end du 14 et 15 mars 2026

MATCH 53547644 ENT CSD/OTHIS/ST PAT 21 – PONTAULT UMS 21 U14 D2A du 14/03/2026

25/02/2026-Demande de modification de d'horaire via FOOTCLUBS du club de **ENT CSD/OTHIS/ST PAT** pour disputer la rencontre à 17H30 au lieu de 15H30

Demande Refusée par le club de PONTAULT UMS

Considérant l'article 10.3 du RSG

– En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédant la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District.

DEMANDE ACCEPTEE ET HOMOLOGUEE PAR LA COMMISSION

MATCH 54689356 COMBS 35 – VAL DE L'YERRES 35 +45 ANS-D du 15/03/2026

23/02/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COMBS** pour disputer la rencontre le 05/04/2026 au lieu du 15/03/2026

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE VAL DE L'YERRES

MATCH 53549472 LE MEE 21 – VILLEPARISIS 21 U16 D1 du 15/03/2026

13/01/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 14/03/2026 au lieu du 15/03/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE LE MEE

MATCH 54696464 MOUROUX 21 - GRETZ TOURNAN 23 U16 D3C du 15/03/2026

26/02/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MOUROUX** pour disputer la rencontre le 08/03/2026 au lieu du 15/03/2026

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE GRETZ TOURNAN

MATCH 54685262 VAUX ROCHETTE 22 -LIEUSAIN 21 U16 D3E du 15/03/2026

26/02/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VAUX ROCHETTE** pour disputer la rencontre le 05/04/2026 au lieu du 15/03/2026

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE LIEUSAIN

MATCH 53541019 COUNTRY ACADEMIE 1 – CHELLES 2 SENIORS D2B du 15/03/2026

12/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 19/04/2026 au lieu du 15/03/2026

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE CHELLES

Week-end du 21 et 22 mars 2026

MATCH 53548494 COUNTRY ACAD. 21 – BRIARD SC 22 U14 D3C du 21/03/2026

*19/11/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 07/02/2026 à 17H15 au lieu du 21/03/2026 à 15h30

ACCORD DU CLUB DE BRIARD SC

+Avis favorable de la Commission, accord du club Dammarie FC pour le report de la rencontre du 17/01/2026 au 10/01/2026

+Sous réserve de l'accord du club Montereau pour le report de la rencontre du 07/02/2026 au 17/01/2026 (demande refusée)

+Sous réserve de l'accord du club Montereau pour le report de la rencontre du 07/02/2026 au 31/01/2026 (demande refusée)

Considérant que les équipes de Courtry Academie 21 et de Briard SC 22 ont respectivement déjà une rencontre le 07/02/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

23/01/2026-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 28/02/2026 à 15H00 au lieu du 21/03/2026 à 15h30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE BRIARD SC

MATCH 53541019 OZOIR FC 2 – COUNTRY ACADEMIE 1 SENIORS D2B du 22/03/2026

12/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 03/05/2026 au lieu du 22/03/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'OZOIR FC

Week-end du 28 et 29 mars 2026

MATCH 53547962 CPSP 21 – VAUX ROCHETTE 21 U14 D2C du 28/03/2026

10/02/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VAUX ROCHETTE** pour disputer la rencontre le 25/04/2026 au lieu du 28/03/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CPSP

MATCH 54706568 GATINAIS VL 22 – GRANDE PAROISSE 21 U14 D4F du 28/03/2026

18/02/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **GATINAIS** pour disputer la rencontre à 12h00 au lieu de 14h30

Considérant l'article 10.3 du RSG

– En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédant la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District.

Horaire demandé entre 13h00 et 17h30

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE GRANDE PAROISSE

MATCH 53541019 COUNTRY ACADEMIE 1 – NANGIS 1 SENIORS D2B du 29/03/2026

12/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 08/03/2026 au lieu du 29/03/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE NANGIS

Week-end du 04 et 05 avril 2026

MATCH 55512995 VAIRES 2 – ENT CSD/OTHIS/ST PAT. 2 COUPE COMITE U15 du 04/04/2026

24/02/2026-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAIRES** pour disputer la rencontre le 07/03/2026 à 17h30 au lieu du 04/04/2026 à 15h30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE ENT CSD/OTHIS/ST PAT.

MATCH 54685585 CPSP 22 – MORET VENEUX 22 U16 D3F du 01/02/2026

27/01/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CPSP** pour disputer la rencontre le 01/02/2026 au lieu du 05/04/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MORET VENEUX

Week-end du 02 et 03 mai 2026

MATCH 54687781 CPSP 31 – MONTEREAU 31 VETERANS D4C du 03/05/2026

10/02/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CPSP** pour disputer la rencontre le 26/04/2026 au lieu du 03/05/2026

La nouvelle date du 26/04/2026 n'étant plus disponible pour le club recevant, cette demande ne pourra pas aboutir.

Week-end du 09 et 10 mai 2026

MATCH 53550227 PONTIERRY 21 - BAGNEAUX 21 U16 D2C du 10/05/2026

23/12/2025-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **BAGNEAUX NEMOURS** pour disputer la rencontre à St Pierre les Nemours au lieu de St Fargeau Ponthierry

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE PONTIERRY

Week-end du 16 et 17 mai 2026

MATCH 53548512 COUNTRY ACAD. 21 – LIEUSAIN 22 U14 D3C du 16/05/2026

03/12/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 18/04/2026 à 13H00 au lieu du 16/05/2026 à 15h30

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE LIEUSAIN

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations...

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

23/01/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY**

ACADEMIE pour disputer la rencontre le 02/05/2026 à 15h00 au lieu du 16/05/2026 à 15h30

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE LIEUSAIN

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations...

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

25/02/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY**

ACADEMIE pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 15h30

ACCORD DU CLUB DE LIEUSAIN

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations...

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

MATCH 53542016 PONTAULT UMS 2 – NANTEUIL 1 SENIORS D3B du 17/05/2026

29/01/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT UMS** pour disputer la rencontre à 15H30 au lieu de 15h00

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

OBLIGATIONS DES CLUBS

La Commission procède à un contrôle général de tous les clubs concernant les équipes obligatoires, Article 11.1 du RSG du District, Suite à ce contrôle, il s'avère que les clubs ci-dessous sont en infraction :

Extrait Article 39 bis RG FFF :

« ... Sauf dispositions particulières contraires, les ententes peuvent permettre aux clubs de satisfaire à l'obligation de présenter des équipes de jeunes dans les catégories concernées.

Dans ce cadre, le nombre d'équipes en entente devra, a minima, être supérieur à celui imposé au club disposant des obligations les plus élevées. À défaut, aucun des clubs de l'entente ne pourra être considéré comme respectant son obligation d'engagement. ... »

CHAMPS AS (512073)

La Commission,

Considérant que l'équipe 1 de CHAMPS AS évolue en Seniors D2B,

Considérant que les équipes premières seniors évoluant en Division Départementale 2 ont l'obligation d'engager :

- **2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).**
- **+ 3 équipes de jeunes à 11 prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20**
- **ou 2 équipes de jeunes à 11 prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20**
 - **+ 2 équipes de jeunes à effectif réduit.**

Considérant que l'équipe Seniors 2 de CHAMPS AS a enregistré son 1^{er} forfait le 05/10/2025 (Afpo 1)

Considérant que l'équipe Seniors 2 de CHAMPS AS a enregistré son 2^{eme} forfait le 14/12/2025 (Courtry F 2)

Considérant que l'équipe Seniors 2 de CHAMPS AS a enregistré son 3^{eme} forfait le 08/02/2026 (Bussy 2)

Considérant que l'équipe Seniors 2 de CHAMPS AS évoluant en Seniors D4 a été mis Forfait Général le 13/02/2026

Considérant qu'à ce jour (26/02/2026), le club de CHAMPS AS ne dispose pas des 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi)

Dit que le club de CHAMPS AS n'est pas en conformité et ne remplit pas les obligations pour évoluer en Seniors D2, à savoir 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi)

Considérant que le club CHAMPS AS est en 1^{ere} année d'infraction,

Considérant que le club ne respecte pas l'obligation d'équipes SENIORS,

Par ces motifs et en application de l'article 11.2 du RSG District,

La Commission, décide un retrait de 4 points au classement de l'équipe Seniors 1 de CHAMPS AS et interdiction d'accession pour cette même équipe pour obligation d'équipe non respectée.



CALENDRIER FORMATIONS 2025-2026



FORMATIONS	DATES	LIEU	Nombre de pré-inscrit	Places restantes
CFI SENIORS	1er jour : 17/03/26 2ème jour 14/04/26	MONTRY	FORMATION	COMPLETE
CFI U14/U19	1er jour : 20/03/26 2ème jour : 17/04/25	MONTRY	FORMATION	COMPLETE
CFI U10/U13	1er jour : 30/03/26 2ème jour : 04/05/26	MONTRY	FORMATION	COMPLETE
CFI U6/U9	1er jour : 13/04/26 2ème jour : 11/05/26	MONTRY	9	12
CFI U6/U9	1er jour : 11/05/26 2ème jour : 11/06/26	LESIGNY	11	10
CFI U10/U13	1er jour : 12/05/26 2ème jour : 12/06/26	LE MEE S/SEINE	FORMATION	COMPLETE

Coupe Comité 45 ANS -- 2025/2026

1/8^e de Finale le 08 mars 2026
(date limite de jeu le 05/04/2026)

Match 1	US TORCY PVM 35
	FC COSMO 77 35

1/4 de Finale le 19 avril 2026
(date limite de jeu le 30/04/2026)

QF 1	

Match 2	DAMMARTIN CS 35
	DAMMARTIN CS 36

1/2 Finale le 14 mai 2026
(date limite)

DF 1	



1/2 Finale le 14 mai 2026
(date limite)

DF 2	

Match 3	NANDY F.C. 35
	GRETZ TOURNAN SC 35

QF 2	

Match 4	MITRY COMPANS GOELLY 35
	ST THIBAUT F.C. 35

1/8^e de Finale le 08 mars 2026
(date limite de jeu le 05/04/2026)

VILLENAY A.C. 35	Match 5
VARENNES FC 35	

1/4 de Finale le 19 avril 2026
(date limite de jeu le 30/04/2026)

QF 3	

LONGUEVILLE 35	Match 6
ENT/FERR-CROIS 35	

BAGNEAUX NEMOURS 35	Match 7
REAU/ALLIANCE 77 35	

QF 4	

COLLEGIEN AS 35	Match 8
VAUX LA ROCHETTE 35	

Coupe Comité Vétérans -- 2025/2026

1/8^e de Finale le 08 mars 2026
(date limite de jeu le 05/04/2026)

Match 1	BAGNEAUX NEMOURS 31
	QUINCY VOISINS FC US 31

1/4 de Finale le 19 avril 2026
(date limite de jeu le 30/04/2026)

QF 1	

Match 2	LESIGNY U.S.C. 32
	NANGIS ES 31

1/2 Finale le 14 mai 2026
(date limite)

DF 1	



1/2 Finale le 14 mai 2026
(date limite)

DF 2	

Match 3	COLLEGIEN AS 32
	VAUX ROCHETTE 31

QF 2	

Match 4	V.F.F.A. 77 32
	OZOUEUR LE VOULGIS 31

1/8^e de Finale le 08 mars 2026
(date limite de jeu le 05/04/2026)

CHELLES AS 32	Match 5
GRETZ TOURNAN SC 31	

1/4 de Finale le 19 avril 2026
(date limite de jeu le 30/04/2026)

QF 3	

COMBS LA VILLE C.A. 32	Match 6
SERVON 32	

THORIGNY FC 31	Match 7
MORMANT F.C. 32	

QF 4	

MOUSSY NEUF ES 31	Match 8
OTHIS C.O. 31	

Coupe Comité CDM -- 2025/2026

1/4 de Finale le 19 avril 2026 (date limite de jeu le 30/04/2026)	
QF 1	HERICY VUL. SAM. 6
	LCR-ASLE 5

1/4 de Finale le 19 avril 2026 (date limite de jeu le 30/04/2026)	
ANNET AS 5	QF 3
BRIARD SC 5	

1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)	
DF 1	
	FORET ES LA 5



1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)	
	DF 2

QF 2	MOUROUX CS 5
	FORET ES LA 5

REAU SL 5	QF 4
FC REBAIS 5	

Coupe Comité U14 -- 2025/2026

1/8^e de Finale le 07 mars 2026
(date limite de jeu le 21/03/2026)

Match 1	PAYS FONTAINEBLEAU 23
	COULOMMIERS BRIE F 21

1/4 de Finale le 04 avril 2026
(date limite de jeu le 18/04/2026)

QF 1	

Match 2	US VAIRES 77 23
	US VAIRES 77 24

1/2 Finale le 02 mai 2026
(date limite le 14/05/2026)

DF 1	



1/2 Finale le 02 mai 2026
(date limite le 14/05/2026)

DF 2	

Match 3	VAL D'EUROPE FC 23
	VAL D'EUROPE FC 22

QF 2	

Match 4	MONTEREAU ASA 22
	COURTRY ACADEMIE 22

1/8^e de Finale le 07 mars 2026
(date limite de jeu le 21/03/2026)

AVONNAISE US FOOT 21	Match 5
GATINAIS VAL LOING 21	

1/4 de Finale le 04 avril 2026
(date limite de jeu le 18/04/2026)

QF 3	

US TORCY PVM 24	Match 6
VAUX LA ROCHETTE 22	

VILLEPARISIS U.S.M. 22	Match 7
LE MEE SPORTS 22	

QF 4	

CESSON VSD ES 21	Match 8
PONTAULT UMS 23	

Coupe Comité U15 -- 2025/2026

1/4 de Finale le 04 avril 2026 (date limite de jeu le 18/04/2026)	
QF 1	CRECY FC 2
	MEAUX CS ACADEMY 2

1/4 de Finale le 04 avril 2026 (date limite de jeu le 18/04/2026)	
US VAIRES 77 2	QF 3
ENT CSD/OTHIS/ST PAT. 2	

1/2 Finale le 02 mai 2026 (date limite de jeu le 14/05/2026)	
DF 1	



1/2 Finale le 02 mai 2026 (date limite de jeu le 14/05/2026)	
	DF 2

QF 2	CHAMPS FFC 1
	MAGNY FC 2

FC GUIGNES 1	QF 4
V.F.F.A. 77 1	

Coupe Comité U16 -- 2025/2026

1/8^e de Finale le 08 mars 2026
(date limite de jeu le 05/04/2026)

Match 1	ST THIBAUT F.C. 21
	COMBS LA VILLE C.A. 21

1/4 de Finale le 19 avril 2026
(date limite de jeu le 30/04/2026)

QF 1	

Match 2	GRETZ TOURNAN SC 22
	LE MEE SPORTS 22

1/2 Finale le 14 mai 2026
(date limite)

DF 1	



1/2 Finale le 14 mai 2026
(date limite)

DF 2	

Match 3	ENT.CSD/OTHIS/ST PAT 23
	DAMMARIE LES LYS FC 21

QF 2	

Match 4	CPSP 21
	VARENNES FC 21

1/8^e de Finale le 08 mars 2026
(date limite de jeu le 05/04/2026)

ST MARD AS 21	Match 5
MELUN FC 23	

1/4 de Finale le 19 avril 2026
(date limite de jeu le 30/04/2026)

QF 3	

PONTAULT COMB. PORT. 21	Match 6
ANNET S/MARNE A.S. 21	

VAL YERRES FONTENAY 21	Match 7
NANDY F.C. 21	

QF 4	

US VAIRES 77 23	Match 8
CLAYE SOUILLY 23	

Coupe Comité U18 -- 2025/2026

1/8^e de Finale le 08 mars 2026
(date limite de jeu le 05/04/2026)

Match 1	CHAMPS FFC 21
	ST MARD AS 21

1/4 de Finale le 19 avril 2026
(date limite de jeu le 30/04/2026)

QF 1	

Match 2	MELUN FC 22
	AFPO 21

1/2 Finale le 14 mai 2026
(date limite)

DF 1	



1/2 Finale le 14 mai 2026
(date limite)

DF 2	

1/8^e de Finale le 08 mars 2026
(date limite de jeu le 05/04/2026)

CPSP 21	Match 5
CPSP 22	

1/4 de Finale le 19 avril 2026
(date limite de jeu le 30/04/2026)

	QF 3

CHELLES AS 22	Match 6
SERVON FC 21	

Match 3	PONTHIERRY US 21
	VAL D'EUROPE FC 22

QF 2	

MAGNY LE HONGRE FC 21	Match 7
FCLPV 21	

	QF 4

Match 4	V.F.F.A. 77 21
	OZOIR FC 77 21

ROISSY EN BRIE FC 22	Match 8
BRIE FC 22	

Coupe Comité Seniors -- 2025/2026

1/8^e de Finale le 08 mars 2026
(date limite de jeu le 05/04/2026)

Match 1	V.F.F.A. 77 2
	VARENNES FC 1

1/4 de Finale le 19 avril 2026
(date limite de jeu le 30/04/2026)

QF 1	

Match 2	PAYS FONTAINEBLEAU 2
	THORIGNY FC 1

1/2 Finale le 14 mai 2026
(date limite)

DF 1	



1/2 Finale le 14 mai 2026
(date limite)

DF 2	

Match 3	PONTAULT PORT. 2
	PONTAULT COM. UMS 2

QF 2	

Match 4	FC CONGISSOIS 1
	MEAUX ACADEMY CS 3

1/8^e de Finale le 08 mars 2026
(date limite de jeu le 05/04/2026)

LIEUSAIN FOOT AS 1	Match 5
MORET-VX 1 OU MORET-VX 2	

1/4 de Finale le 19 avril 2026
(date limite de jeu le 30/04/2026)

QF 3	

LAGNY MESSAGERS F US 1	Match 6
SERVON FC 2	

NANTEUIL AS 1	Match 7
LOING FCI 1	

QF 4	

COMBS LA VILLE C.A. 2	Match 8
MOUSSY NEUF ES 1	

Coupe 77 45 ANS -- 2025/2026

1/8^e de Finale le 08 mars 2026
(date limite de jeu le 05/04/2026)

Match 1	CLAYE SOUILLY 35
	CLAYE SOUILLY 36

1/4 de Finale le 19 avril 2026
(date limite de jeu le 30/04/2026)

QF 1	

Match 2	COMBS LA VILLE C.A. 35
	ENT FERTE/CHANGIS 35

1/2 Finale le 14 mai 2026
(date limite)

DF 1	



1/2 Finale le 14 mai 2026
(date limite)

DF 2	

Match 3	V.F.F.A. 77 35
	LIEUSAIN FOOT AS 35

QF 2	

Match 4	COUBERT FC 35
	CRECY FC 35

1/8^e de Finale le 08 mars 2026
(date limite de jeu le 05/04/2026)

ENT. PRESLES CHEVRY 35	Match 5
AVONNAISE US FOOT 35	

1/4 de Finale le 19 avril 2026
(date limite de jeu le 30/04/2026)

QF 3	

VAL D'EUROPE FC 35	Match 6
NANTEUIL LES MEAUX 35	

BRIARD S.C. 35	Match 7
SERVON FC 35	

QF 4	

TRILPORT USF 35	Match 8
OZOIR FC 77 35	

Coupe 77 CDM -- 2025/2026

1/8^e de Finale le 08 mars 2026
(date limite de jeu le 05/04/2026)

Match 1	ST THIBAUT F.C. 6
	PRESLES EN BRIE RC 6

1/4 de Finale le 19 avril 2026
(date limite de jeu le 30/04/2026)

QF 1	

Match 2	VILLEPARISIS U.S.M. 5
	LIEUSAIN FOOT AS 5

1/2 Finale le 14 mai 2026
(date limite)

DF 1	



1/2 Finale le 14 mai 2026
(date limite)

DF 2	

Match 3	NANTEUIL LES MEAUX 5
	ST GERMAIN LAVAL ES 5

QF 2	

Match 4	LAGNY MESSAGERS F US 5
	VAUX LA ROCHETTE 5

1/8^e de Finale le 08 mars 2026
(date limite de jeu le 05/04/2026)

OZOUER LE VOULGIS CS 5	Match 5
PONTHIERRY US 5	

1/4 de Finale le 19 avril 2026
(date limite de jeu le 30/04/2026)

HERICY VUL. SAM. 5	QF 3

HERICY VUL. SAM. 5	Match 6
EXEMPT (SNIE FC 5 - FG)	

BOMBONNAISE AS 5	Match 7
US VAIRES 77 5	

	QF 4

MAISONCELLES FC 5	Match 8
THORIGNY FC 5	

Coupe 77 Vétérans -- 2025/2026

1/8^e de Finale le 08 mars 2026
(date limite de jeu le 05/04/2026)

Match 1	VILLEPARISIS U.S.M. 31
	NANTEUIL LES MEAUX 31

1/4 de Finale le 19 avril 2026
(date limite de jeu le 30/04/2026)

QF 1	

Match 2	ES SAINT SOUPPLETS 31
	SERVON FC 31

1/2 Finale le 14 mai 2026
(date limite)

DF 1	



1/2 Finale le 14 mai 2026
(date limite)

DF 2	

Match 3	PONTAULT COM. UMS 31
	BRIE EST FOOT. CLUB 31

QF 2	

Match 4	PONTHIERRY US 31
	US TORCY PVM 32

1/8^e de Finale le 08 mars 2026
(date limite de jeu le 05/04/2026)

NANDY F.C. 31	Match 5
VAIRES 77 31	

1/4 de Finale le 19 avril 2026
(date limite de jeu le 30/04/2026)

QF 3	

FONTENAY TRESIGNY AS 31	Match 6
ENT.CSD/ST PATHUS 31	

AFPO 31	Match 7
CLAYE SOUILLY 31	

QF 4	

COULOMMIERS BRIE F 31	Match 8
V.F.F.A. 77 31	

Coupe 77 U14 -- 2025/2026

1/8^e de Finale le 07 mars 2026
(date limite de jeu le 21/03/2026)

Match 1	PONTAULT UMS 21
	DAMMARIE LES LYS FC 21

1/4 de Finale le 04 avril 2026
(date limite de jeu le 18/04/2026)

QF 1	

Match 2	PAYS FONTAINEBLEAU 22
	MONTEREAU ASA 21

1/2 Finale le 02 mai 2026
(date limite le 14/05/2026)

DF 1	



1/2 Finale le 02 mai 2026
(date limite le 14/05/2026)

DF 2	

Match 3	LE MEE SPORTS 21
	ENT.CSD/OTHIS/ST-PAT 21

QF 2	

Match 4	NANDY F.C. 21
	US VAIRES 77 22

1/8^e de Finale le 07 mars 2026
(date limite de jeu le 21/03/2026)

MEAux ACADEMY CS 22	Match 5
BRIARD S.C. 21	

1/4 de Finale le 04 avril 2026
(date limite de jeu le 18/04/2026)

QF 3	

LIEUSAIN FOOT AS 21	Match 6
BUSSY ST GEORGES FC 22	

VAUX LA ROCHETTE 21	Match 7
VAL D'EUROPE FC 21	

QF 4	

COMBS LA VILLE C.A. 21	Match 8
CHELLES AS 21	

Coupe 77 U15 -- 2025/2026

1/8 ^e de Finale le 07 mars 2026 (date limite de jeu le 21/03/2026)						1/8e de Finale le 07 mars 2026 (date limite de jeu le 21/03/2026)		
Match 1	NOISIEL FOOT ACADEM 1					PONTAULT COM. UMS 1	Match 5	
	US VAIRES 77 1					CLAYE SOUILLY 1		
		1/4 de Finale le 04 avril 2026 (date limite de jeu le 18/04/2026)		1/4 de Finale le 04 avril 2026 (date limite de jeu le 18/04/2026)				
		QF 1			QF 3			
Match 2	LAGNY MESSAGERS F US 1					COURTRY F. 1	Match 6	
	COMBS LA VILLE C.A. 1					TRILPORT USF 1		
		1/2 Finale le 02 mai 2026 (date limite le 14/05/2026)		1/2 Finale le 02 mai 2026 (date limite le 14/05/2026)				
		DF 1			DF 2			
Match 3	MAGNY LE HONGRE FC 1					MELUN FC 1	Match 7	
	LE MEE SPORTS 1					CRECY FC 1		
		QF 2			QF 4			
Match 4	BUSSY ST GEORGES FC 1					MEAUX ACADEMY CS 1	Match 8	
	MAROLLES AS 1					MORMANT F.C. 1		



Coupe 77 U16 -- 2025/2026

1/8 ^e de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)				1/8 ^e de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)	
Match 1	VAL D'EUROPE FC 21			HERICY VUL. SAM. 21	Match 5
	BUSSY ST GEORGES FC 22	1/4 de Finale le 19 avril 2026 (date limite de jeu le 30/04/2026)		BRIARD S.C. 21	
		QF 1		QF 3	
Match 2	CHELLES AS 21			MELUN FC 22	Match 6
	MONTEREAU ASA 21	1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)		NANTEUIL LES MEAUX 21	
		DF 1			
Match 3	MORMANT F.C. 21			GRETZ TOURNAN SC 21	Match 7
	LE MEE SPORTS 21	1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)		MORET-VENEUX SAB. FC 21	
		QF 2		QF 4	
Match 4	CRECY FC 21			MITRY COMPANS GOELLY 21	Match 8
	US VAIRES 77 22			VILLEPARISIS U.S.M. 21	

Coupe 77 U18 -- 2025/2026

1/8^e de Finale le 08 mars 2026
(date limite de jeu le 05/04/2026)

Match 1	CRECY FC 21
	VAL D'EUROPE FC 21

1/4 de Finale le 19 avril 2026
(date limite de jeu le 30/04/2026)

QF 1	

Match 2	AVONNAISE US FOOT 21
	PONTAULT COM. UMS 21

1/2 Finale le 14 mai 2026
(date limite)

DF 1	



1/2 Finale le 14 mai 2026
(date limite)

DF 2	

Match 3	DAMMARIE LES LYS FC 21
	BRIARD S.C. 21

QF 2	

Match 4	BUSSY ST GEORGES FC 21
	MITRY COMPANS GOELLY 21

1/8^e de Finale le 08 mars 2026
(date limite de jeu le 05/04/2026)

GRETZ TOURNAN SC 21	Match 5
SAVIGNY LE TEMPLE FC 21	

1/4 de Finale le 19 avril 2026
(date limite de jeu le 30/04/2026)

QF 3	

CLAYE SOUILLY 22	Match 6
SENART MOISSY 22	

CHELLES AS 21	Match 7
MONTEREAU ASA 21	

QF 4	

LAGNY MESSAGERS F US 21	Match 8
LIEUSAIN FOOT AS 21	

Coupe 77 Seniors -- 2025/2026

1/8 ^e de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)				1/8 ^e de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)	
Match 1	BOIS LE ROI F.C. 1			TRILPORT USF 1	Match 5
	DAMMARIE LES LYS FC 1	1/4 de Finale le 19 avril 2026 (date limite de jeu le 30/04/2026)		FC VILLIERS ST G 1	
		QF 1			
Match 2	CHELLES AS 1			COMBS LA VILLE C.A. 1	Match 6
	CLAYE SOUILLY 2	1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)		V.F.F.A. 77 1	
		DF 1			
Match 3	VAL D'EUROPE FC 1			LE MEE SPORTS 2	Match 7
	LESIGNY U.S.C. 1			BOISSISE PRINGY US 1	
		QF 2			
Match 4	ENT.CSD/OTHIS/ST.PAT 1			GRETZ TOURNAN SC 2	Match 8
	MEAUX ACADEMY CS 2			ROISSY EN BRIE FC 1	



Coupe Criterium U15 Feminin -- 2025/2026

1/2 Finale le 12 avril 2026	
DF 1	CHELLES 1
	MELUN FC 1



1/2 Finale le 12 avril 2026	
VAL D'EUROPE FC 1	DF 2
VAIRES 1	

Coupe Criterium Seniors Feminin -- 2025/2026

1/2 Finale le 11 Avril 2026	
DF 1	MITRY OURCQ MITRY 1
	MEAUX CS ACADEMY 1



1/2 Finale le 11 Avril 2026	
FONTENAY TRESIGNY 1	DF 2
US VAIRES 77 1	

Coupe 77 Seniors Futsal -- 2025/2026

1/4 de Finale du 23/02/26 au 01/03/262026 (date limite de jeu le 12/04/2026)	
QF 1	MFS 2
	MFS 1

1/2 Finale du 27 avril au 03 mai 2026 (date limite)	
DF 1	MFS 1



1/2 Finale du 27 avril au 03 mai 2026 (date limite)	
	DF 2

1/4 de Finale du 02 au 08 mars 2026 (date limite de jeu le 12/04/2026)	
BS ACADEMY 2	QF 3
NOISIEL FA 1	

QF 2	LIEUSAIN 2
	COURTRY ACADEMIE 1

VILLEPARISIS 2	QF 4
ASM FERTOISE 1	

Coupe 77 55 ANS -- 2025/2026

1/8° de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)	
Match 1	AVONNAISE US FOOT 40
	US VAIRES 77 40

1/4 de Finale le 19 avril 2026 (date limite de jeu le 30/04/2026)	
QF 1	

Match 2	COLLEGIEN AS 40
	BUSSY ST GEORGES FC 41

1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)	
DF 1	



1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)	
DF 2	

Match 3	FCR 40
	ENT. PRESLES CHEVRY 40

QF 2	

Match 4	VAL D'EUROPE FC 40
	NANTEUIL LES MEAUX 40

1/4 de Finale le 19 avril 2026 (date limite de jeu le 30/04/2026)	
QF 3	

1/8° de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)	
CLAYE SOUILLY 41	Match 5
LOING FCI 40	

VAUX LA ROCHETTE 40	Match 6
LOGNES U.S. 40	

ENT.FERR-CROIS 40	Match 7
CESSON VSD ES 41	

QF 4	

TRILPORT USF 40	Match 8
V.F.F.A. 77 40	

Coupe 77 U15F -- 2025/2026

1/4 de Finale le 7 mars 2026 (date limite de jeu le 28/03/2026)				1/4 de Finale le 7 mars 2026 (date limite de jeu le 28/03/2026)	
QF 1	VAUX LA ROCHETTE 1			US TORCY PVM 1	QF 3
	LOGNES U.S. 1			US TORCY PVM 2	
		1/2 Finale le 4 avril 2026 (date limite de jeu le 18 avril 2026)		1/2 Finale le 4 avril 2026 (date limite de jeu le 18 avril 2026)	
		DF 1			DF 2
QF 2	MEAUX ACADEMY CS 1			EFSSM NC 1	QF 4
	MEAUX ACADEMY CS 2			SENART MOISSY 1	



Coupe 77 U18F -- 2025/2026

1/8° de Finale le 21 février 2026 (date limite de jeu le 26/02/2026)						1/8° de Finale le 21 février 2026 (date limite de jeu le 26/02/2026)	
Match 1	CHELLES AS 1					US TORCY PVM 1	Match 5
	VARENNES FC 1	1/4 de Finale le 18 mars 2026 (date limite de jeu le 18/03/2026)		1/4 de Finale le 18 mars 2026 (date limite de jeu le 28/03/2026)		US TORCY PVM 2	
		QF 1				BAGNEAUX NEMOURS E 1	QF 3
Match 2	ENT.CSD/ST PATHUS 1					PRESLES EN BRIE RC 1	Match 6
	LOGNES U.S. 1	1/2 Finale le 4 avril 2026 (date limite de jeu le 18 avril 2026)		1/2 Finale le 4 avril 2026 (date limite de jeu le 18 avril 2026)		BAGNEAUX NEMOURS E 1	
		DF 1					
Match 3	VILLEPARISIS U.S.M. 1					BUSSY ST GEORGES FC 1	Match 7
	MEAUX ACADEMY CS 1					MITRY COMPANS GOELLY 1	
		QF 2				MITRY COMPANS GOELLY 1	QF 4
			VAL D'EUROPE FC 1				
Match 4	VAL D'EUROPE FC 2					VAUX ROCHETTE 1	Match 8
	VAL D'EUROPE FC 1					BRIARD S.C. 1	



Coupe 77 Seniors Feminines -- 2025/2026

